



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Conseil communautaire en date du 22/03/2022

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le



ID : 007-200071405-20220322-2022_0053-DE

SOMMAIRE

I – Contexte Général : Situation économique et sociale

- Contexte international et national avant la guerre en UKRAINE
- La guerre en Ukraine et ses impacts su l'économie européenne et française
- Contexte Local
- Loi de Finances 2022

II - Situation et orientations budgétaires de la Communauté de Communes

Budget PRINCIPAL:

- Recettes de Fonctionnement
- Fiscalité
- Dépenses de Fonctionnement
 - Dépenses de personnel
 - Dépenses à caractère général
 - Autres dépenses de fonctionnement
- Section d'Investissement
 - La dette

III – Orientations et projets prioritaires 2022 par politique en fonctionnement

IV – Programmation et financement des investissements

V – Budgets Annexes.

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le



ID : 007-200071405-20220322-2022_0053-DE

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DU ROB

Le Rapport d'orientations Budgétaires est une étape obligatoire pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants.

Une délibération sur le budget non précédée de ce débat serait entachée d'illégalité et pourrait entraîner l'annulation de ce budget.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire fait l'objet d'un vote sur la base du rapport présenté.

Le contenu du rapport de présentation du ROB comprend les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, la présentation des engagements pluriannuels, des informations sur la structure et la gestion de la dette ainsi que l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Depuis la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 celui-ci doit intégrer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

Le rapport est transmis par le Président de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron aux communes membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public par tout moyen (site internet, publication...) et au siège social de la collectivité, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire.

I- LE CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL AVANT LA GUERRE EN UKRAINE

L'économie mondiale rebondit malgré des répliques épidémiques

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID-19 au T1 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive en 2021. L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique. Les plans de soutien budgétaire massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance.

Néanmoins, la reprise a été différenciée selon les régions du monde. Les États-Unis, qui ont débuté très rapidement leur campagne de vaccination en 2021 et qui avaient par ailleurs pris des mesures moins restrictives que l'Europe (au prix d'une mortalité plus élevée), ont redémarré plus vite que le reste du monde.

L'Europe avec également des plans de soutiens budgétaires plus hétérogènes (en fonction des capacités respectives des pays) et avec des règles sanitaires plus strictes a peiné davantage à repartir. Enfin, la Chine a largement dépassé son niveau prépandémie même si son taux de croissance serait un peu plus faible que par le passé.

Par la suite, aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles venus ralentir la vigueur de la reprise. D'une part, la remontée des prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre. D'autre part, des pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs, limitant certaines productions industrielles. Enfin, une désorganisation des chaînes logistiques en conséquence avec aussi des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc.). Plus récemment, l'accélération de la propagation du variant Omicron fait peser le doute sur les prévisions de croissance de l'économie mondiale.

D'après les prévisions actuelles, le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies d'ici le premier semestre 2022. Après -2,8 % en 2020, la croissance mondiale a rebondi à 5,9 % en 2021 puis ralentirait à 4,1 % en 2022.

Zone euro : une reprise plus tardive mais solide

Les confinements ayant été plus longs et plus stricts en zone euro et selon les pays, la croissance a redémarré plus tardivement (au T2) qu'aux États-Unis. Les indicateurs disponibles suggèrent que la croissance s'est poursuivie, bien qu'à des rythmes différenciés selon les pays. Elle a conservé un rythme soutenu au T3 à 2,2 % T/T contre 2,1 % au T2.

Cet été, le tourisme a bénéficié des allègements des contraintes de déplacement en ligne avec la hausse de la couverture vaccinale. Les activités de services ont ainsi rattrapé une partie des pertes subies au premier semestre. L'industrie européenne a engrangé des commandes importantes, seulement contraintes par les pénuries de certains composants et les difficultés d'approvisionnement. Les goulets d'étranglement et une hausse importante des prix de l'énergie ont constitué les principaux facteurs d'accélération de l'inflation. Celle-ci s'est révélée plus forte qu'attendu (5 % estimés en zone euro en décembre contre 0,9 % en janvier).

Du côté des politiques monétaires, les banques centrales des pays du G7 ont maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes tout au long des trois premiers trimestres 2021.

Néanmoins, en raison de l'accélération de l'inflation dans un contexte de reprise de la croissance, la Fed a diminué la quantité d'achats nets d'actifs et a avancé la fin de son tapering pour mars 2022. La BoE a relevé son taux de 15bp en décembre dernier et la BoC a poursuivi son tapering. Dans ce contexte, la BCE a maintenu un quasi-statu quo estimant que les facteurs expliquant l'accélération de l'inflation devraient se dissiper au cours des prochains mois. Elle a toutefois réduit légèrement le rythme de ses achats nets d'actifs au T3 dans le cadre du PEPP. Fin octobre, les conditions financières se sont légèrement resserrées en zone euro mais demeuraient historiquement très favorables.

En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,3 % (après -6,5 % en 2020) puis, elle ralentirait progressivement en 2022 à environ 4,3 %.

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 007-200071405-20220322-2022_0053-DE

France : Une reprise menacée par l'émergence du variant omicron

L'année 2021 a été marquée par le retour de la croissance. Après une année perturbée par la pandémie de COVID-19, la levée progressive des restrictions sanitaires à partir du T2 2021 et la progression de la campagne vaccinale ont permis une reprise de l'activité. Ainsi, le PIB a progressé de 3 % T/T au T3 2021 (contre 1,3 % T/T au T2) et est revenu quasiment à son niveau d'avant crise (-0,1 % par rapport au T4 2019).

Cette dynamique s'explique par un rebond de toutes les composantes de la demande intérieure. Portée par la reprise des services impactés par la crise sanitaire (notamment le secteur de l'hébergement et de la restauration), la consommation des ménages a progressé de 5 % T/T au T3 2021, constituant ainsi le principal moteur de la croissance (contribution à hauteur de 2,6 %).

L'investissement est resté stable au 3ème trimestre (+0,1 % T/T contre 2,4 au T2) en raison des difficultés d'approvisionnement, bridant l'investissement des entreprises ainsi que celui dans le secteur de la construction. Sur le plan extérieur, les exportations se sont accélérées (+2,5 % T/T au T3 2021 contre 1,2 % au T2) alors que les importations sont restées stables (+0,6 %) d'où une contribution positive des échanges extérieurs (0,3 %).

Néanmoins, face à la menace de la 5ème vague épidémique, la croissance pourrait être mise en péril. L'indice du climat des affaires de l'INSEE s'est replié de 3 points en décembre 2021, reflétant la baisse du moral des chefs d'entreprise dans un contexte d'incertitude. Pour l'instant, l'économie française semble bien résister. Malgré l'émergence du variant Omicron, la croissance est estimée à 0,6 % T/T au T4 2021 et devrait ralentir au T1 2022 à 0,4 % avant de repartir au T2 2022.

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

SLOK

ID : 007-200071405-20220322-2022_0053-DE

France : retour à la normale sur le marché du travail

Sur le marché du travail, l'onde de choc provoquée par la crise de la COVID-19 a été amortie. L'emploi salarié a augmenté de +180K au T3 2021 (après +158K et +210K au T1 et T2), dépassant ainsi de 1 % son niveau pré-pandémique.

Néanmoins, on constate des disparités entre secteurs, notamment l'emploi dans l'industrie qui reste en deçà de son niveau d'avant crise.

Les créations d'emploi combinées à la hausse de la population active ont entraîné un recul du chômage. De 8,9 % au T3 2020 à 7,6 % au T4 2021, le taux de chômage ressort plus bas qu'avant la crise.

Néanmoins, la normalisation du marché du travail s'est accompagnée du retour des difficultés en termes de recrutement (premier frein à l'activité des PME et TPE) qui s'explique principalement par un problème d'appariement entre offre et demande de travail. D'après un sondage de l'INSEE, 56,9 % des entreprises dans l'industrie française estimaient éprouver des difficultés en termes de recrutement en décembre 2021. Ce phénomène a été amplifié par la particularité de la crise de la COVID-19 qui a entraîné :

- une interruption soudaine des activités économiques
- une rétention de la main d'œuvre par des dispositifs de chômage partiel et des difficultés de remobilisation de la main d'œuvre.

France : une inflation transitoire qui se prolonge

Après un épisode de forte baisse, de 1,5 % en janvier 2020 à 0 % en décembre, en raison de la forte baisse du prix du pétrole en 2020, l'inflation IPCH a progressivement regagné du terrain pour atteindre 3,4 % en décembre 2021. Au total, pour l'année 2021, la progression de l'inflation a été de 2,1 %. Cette forte hausse s'explique principalement par l'accélération de la composante énergie (+ 18,6 % en décembre 2021), qui après s'être effondrée en 2020 sous l'effet des mesures de confinement, s'est progressivement redressée dans un contexte de reprise économique mondial. Plus particulièrement, le prix du Brent est passé de 19\$ en avril 2020 à 81\$ en décembre 2021, soit le niveau le plus haut enregistré depuis trois ans. Dans la période récente, la hausse des prix du gaz et des carburants pour les véhicules a également joué un rôle significatif dans l'accélération de l'inflation. On a par ailleurs observé un rattrapage du prix des services affectés par la pandémie (+2,4 % dans le secteur de la restauration et de l'hébergement en décembre 2021). Enfin les goulets d'étranglement sur les biens manufacturés pèsent également sur les prix (+ 1,2 % en décembre 2021 après +0,8 % le mois précédent).

Bien qu'il apparaisse difficile d'estimer la durée exacte de l'inflation, son caractère transitoire n'est pour l'instant pas remis en cause.

Toutefois, les incertitudes concernant les pénuries de biens manufacturés ainsi que les risques de nouvelles ruptures d'approvisionnement causées par les mesures introduites face à la menace du variant Omicron rendent les projections d'inflation très incertaines. Nous prévoyons à ce stade une baisse progressive de l'inflation IPCH de 2,8 % au T1 2022 à 1 % d'ici la fin de l'année 2022.

Enfin, hors prix des composantes volatiles (énergie et alimentation), il n'existe pas à ce stade de tensions majeures. En effet, l'inflation sous-jacente a atteint en moyenne 1 % en 2021 et devrait légèrement augmenter à 1,3 % en 2022.

France : des entreprises qui se portent bien

Les mesures de soutien mises en place par le gouvernement pour faire face à la pandémie notamment le Fond de Solidarité, la prise en charge du chômage partiel ou les Prêts Garantis par l'État, ont permis de protéger efficacement les entreprises françaises. De plus, 2021 a marqué une nouvelle étape dans la baisse de l'impôt sur les sociétés (taux normal de 28 % à 26,5 % en 2020). Enfin, le rebond de la demande en 2021 a également été un facteur positif pour la performance des entreprises. Ainsi, les faillites d'entreprises ont connu une baisse d'une ampleur jamais observée précédemment.

D'autre part, côté profits, le premier semestre 2021 marque des taux de marge historiquement hauts : 35,9 % au T1 et 35,4 % au T2. Plus en détail, on constate dans les entreprises une augmentation des taux d'épargne et des taux d'investissement.

Leur investissement est en effet reparti à la hausse depuis un an (+1,9 % T/T au T2 2021) et a rattrapé son niveau pré-pandémique depuis le T1, signe d'une relative confiance des entreprises dans les perspectives. Nous prévoyons une progression de 14,1 % en glissement annuel en 2021 (par rapport à 2020), puis de 6,9 % en 2022.

En 2021, l'encours de crédit aux entreprises pour trésorerie semble se stabiliser. Les crédits aux entreprises pour investissement eux continuent d'augmenter à un rythme relativement homogène.

France : des dépenses publiques toujours expansionnistes malgré la reprise

Après deux années marquées par le financement de la réponse à la crise sanitaire, les finances publiques devraient retourner sur une trajectoire relativement durable à partir de 2022. D'après le projet de loi de finances (PLF) 2022, le déficit public devrait atteindre 8,4 % du PIB en 2021 (après 9,1 % en 2020) et baisser à 4,8% en 2022.

Le budget 2022 restera néanmoins relativement expansionniste en maintenant un niveau de dépenses publiques à 55,6 % du PIB (contre 53,8 % en 2019). Ainsi, le gouvernement compterait davantage sur la conjoncture économique favorable plutôt que sur des mesures structurelles de réduction des dépenses ou d'augmentation des recettes afin de réduire les déséquilibres des finances publiques.

Dans ce contexte, la viabilité des finances publiques françaises dépend principalement de la consommation des ménages (principal moteur de la croissance économique). A ce stade, deux risques pourraient remettre en cause le dynamisme de la consommation privée :

- une inflation durablement plus élevée qu'attendu et
- un marché du travail moins dynamique qu'attendu qui conduirait à un ralentissement des revenus d'activités.

	2018	2019	2020	2021p	2022p
Deficit public (% du PIB)	2,3%	3,1%	9,1%	8,4%	4,8%
Dettes publique (% du PIB)	97,8%	97,5%	115,0%	115,6%	114,0%
Taux de dépense publique	54,0%	53,8%	60,8%	59,9%	55,6%
Croissance du PIB (vol.)	1,8%	1,8%	-8,0%	6,7%	4,0%

Sources : PLF 2022, Natixis

France : des investissements publics de long terme avec France 2030

« Un plan qui suit 10 objectifs pour mieux comprendre, mieux vivre, mieux produire en France à l’horizon 2030. »

Pierre manquante au PLF 2022 du 22 septembre, le plan d'investissement France 2030 a été dévoilé le 12 octobre.

Au total, 30 milliards € devraient être déboursés sur 5 ans afin de booster et rénover l'industrie française.

La moitié de ces dépenses seront tournées vers la transition écologique.

Le plan est réparti en 10 objectifs et vise des débouchés concrets comme le petit réacteur nucléaire, les biomédicaments ou l'avion bas-carbone (entre autres). Ce sont entre 3 et 4 milliards € qui devraient être investis en 2022, et donc intégrés au PLF 2022.

NextgénérationEU - Plan National pour la Reprise et la Résilience (PNRR)

Dans le cadre du programme d’aides exceptionnelles de l’Union Européenne pour aider les États membres à faire face à la crise et à impulser les réformes pour la transition écologique et numérique, la Facilité pour la Reprise et la Résilience a levé 672,5 milliards €, répartis entre subventions (312,5 Mds €) et prêts (360 Mds €). La France bénéficie de 39,4 milliards € de prêts et s’est engagée à mettre en place son plan national d’ici l’été 2026. Parmi les 20 réformes et 71 investissements prévus en France, 46 % du PNRR sera destiné aux objectifs écologiques et 21 % à la transition digitale.

Le programme NGEU a mis à disposition de la France un budget qui s’élève à un total de 70,3 milliards €

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le



ID : 007-200071405-20220322-2022_0053-DE

LA GUERRE EN UKRAINE ET SES IMPACTS SUR L'ECONOMIE EUROPEENNE ET FRANCAISE

Choc sur le Pouvoir d'achat :

Envoyé en préfecture le 24/03/2022
Reçu en préfecture le 24/03/2022
Affiché le 
ID : 007-200071405-20220322-2022_0053-DE

Quinze jours après le début de la guerre déclenchée par la Russie contre son voisin ukrainien, difficile d'évaluer précisément les conséquences économiques du conflit. Un conflit dont l'issue et la durée restent très incertaines. L'impact le plus massif et immédiat porte sur l'énergie, avec une flambée des prix du pétrole, du charbon et surtout du gaz, dont la Russie est un fournisseur essentiel pour l'Europe.

Le 2 mars, son cours européen de référence a franchi un record à plus de 194€ le mégawattheure (+ 120 % depuis le début de l'année).

Cette flambée va forcément augmenter la facture d'énergie et de carburant des Français et de leurs entreprises. Une hausse que les pouvoirs publics s'attellent à chiffrer pour imaginer des mécanismes de compensation. Car après la stratégie du « quoi qu'il en coûte » de la période Covid, on s'achemine vers un système approchant pour les entreprises et les secteurs exposés aux conséquences de la guerre, même si le périmètre d'intervention est encore très vague. Le gouvernement compte consacrer une partie du nouveau « plan de résilience » à aider les entreprises françaises.

Cette tension aura inévitablement des conséquences sur les prix à la consommation en France. Les 3 % de hausse moyenne des prix des produits agroalimentaires qui ressortent des dernières négociations commerciales achevées le 1er mars ne suffiront vraisemblablement pas à compenser ce nouveau choc. L'agriculture et l'alimentation, notamment, risquent d'être très affectés, l'Ukraine et la Russie fournissant le tiers du marché mondial du blé et de l'orge mondial, et 80 % du tournesol et de ses tourteaux.

Les prévisions de croissance en France devrait se fixer à 2,3% en 2022, contre 3,3% anticipé avant le déclenchement du conflit.

L'inflation projetée serait proche de 5% en 2022, si les prix de l'énergie restaient à leur niveau de début mars contre 3% à 3,5% estimé avant le conflit.

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le



ID : 007-200071405-20220322-2022_0053-DE

LE CONTEXTE LOCAL

Un Soutien à la reconstruction et à l'économie locale dans un contexte de pandémie qui perdure.

Un montant des travaux estimé sur le parc privé sinistré suite au séisme du 11/11/2019 à 284 M€.

Le projet de reconstruction du bourg-centre, Le Teil estimé à 57M€ dont 84% concerne le centre- Ville, 11 M€ de demande de subvention à l'ANRU, une ligne « Séisme le Teil » inscrite au Contrat de Plan Etat Région et la sollicitation en cours d'autres partenaires.

Certaines opérations de réhabilitation de bâtiments inscrites au PPI de la CCCARC sur la commune de Le Teil sont toujours d'actualité mais il a été nécessaire de revoir les calendriers; la commune dans le cadre de la reconstruction engagés de ses bâtiments publics ayant fait état de besoins temporaires en mise à disposition de locaux dans le cadre du déploiement de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeurs de Longue durée et l'hébergement d'associations.

Une OPAH RU exceptionnelle, aux mesures dérogatoires, lancée le 1^{er} octobre 2020, couvrant les 15 communes de la Communauté de communes, avec un objectif ambitieux de rénovation de 899 logements sur 5 ans, la mobilisation de 12M€ d'aides, sur un montant prévisionnel de travaux de 20 M€.

Au 31/12/2021, 6M€ générés par les travaux, dont 52% bénéficiant à des entreprises du territoire, et 47% à des entreprises du territoire Drôme-Ardèche et un montant d'aide généré de 870 k€.

En matière d'accompagnement économique, outre les actions portées par la Communauté de communes en vue de la redynamisation du commerce et de l'Artisanat telles que la mise en œuvre du Portail « Choisirardècherhonecoiron » la Communauté de communes a accompagné financièrement le développement et la modernisation d'entreprises locales au travers du dispositif FISAC notamment (31K€ de subventions attribuées au titre de l'année 2022).

La plateforme Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale (ISPAM) partenaire de la CCCARC a également accompagné 5 entreprises sur le territoire , ceci ayant permis de créer ou maintenir 8 emplois pour un montant de prêt d'honneur de 38K€ et 479 K€ investis dans l'économie du territoire.

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 007-200071405-20220322-2022_0053-DE

L'EPCI face à la pandémie :

Comme sur l'année 2020, l'EPCI a vécu une année 2021 compliquée et l'effort des services a porté sur le maintien au mieux des services publics en les adaptant aux différentes obligations tout en préservant la santé des agents.

Outre le maintien de la qualité des services publics, l'année 2021 a été marquée par une prise de compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité » au 1^{er} juillet 2021 et la mise en place de l'élargissement de la compétence restauration collective aux communes d'Aubignas, Le Teil et Saint-Thomé à compter du 1^{er} janvier 2022.

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le



ID : 007-200071405-20220322-2022_0053-DE

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le



ID : 007-200071405-20220322-2022_0053-DE

LES PRINCIPALES MESURES DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2022

Les principales mesures de la loi de finances 2022 relatives aux collectivités locales

Le cru 2022 de la loi de finances pour les collectivités peut sembler léger, tant en nombre d'articles significatifs que d'impacts sur leurs finances. C'est le dernier de l'actuelle loi de programmation des finances publiques 2018-2022, tout comme le dernier de l'actuel quinquennat qui se conclura en avril 2022. Il s'agit donc d'un document de fin de cycle, contenant des ajustements sur les réformes fiscales et marquant également la continuité du plan de relance lié à la crise sanitaire.

On est donc loin des lois de finances lourdes de conséquences pour les collectivités (suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, réforme des impôts de production, stabilisation des concours financiers de l'État...), et de l'incitation à la modération des dépenses de fonctionnement avec le dispositif de contractualisation (les contrats de Cahors ont été mis en suspens depuis 2020), cependant certains de ces articles pour 2022 devraient avoir une suite dans les années à venir, notamment autour de la logique de ressources des collectivités, de l'investissement de relance et surtout de transition.

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

SLOX

ID : 007-200071405-20220322-2022_0053-DE

Prélèvements sur les recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités territoriales 2022 :

Un niveau de DGF stabilisé

Les PSR de l'État en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'État (82 %) et même de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (41 %).

Les PSR s'élèvent à **43,22** milliards€ en 2022, c'est-à-dire hors dispositifs exceptionnels adoptés durant la crise sanitaire, en hausse par rapport à la LFI 2021. Cette évolution est principalement due à :

- la hausse (352 M€) de compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de TFPB* et CFE** des locaux industriels afin de neutraliser les effets de la réforme des impôts de production,
- l'augmentation (41M€) de compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale due essentiellement à la progression de la compensation de l'exonération de CFE pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 5 000 €,
- la baisse (50 M€) de deux dotations au titre de la minoration des variables d'ajustement,
- la diminution (46 M€) du FCTVA.

La DGF 2022 est stable avec un montant de **26,798** milliards € : 18,3 milliards€ pour le bloc communal et 8,5 milliards€ pour les départements.

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le



ID : 007-200071405-20220322-2022_0053-DE

<i>A périmètre courant</i>	LFI 2022 (en milliers)	LFI 2021 (en milliers)	LFI 2022 / LFI 2021
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	26 798 080	26 758 368	0,1%
Dotation spéciale pour le logement des instituteurs (DSI)	5 738	6 694	-14,3%
Dotation de compensation des pertes de bases de contribution économique territoriale et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	50 000	50 000	0,0%
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	6 500 000	6 546 000	-0,7%
Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	580 633	539 633	7,6%
Dotation élu local (DEL)	101 006	101 006	0,0%
Collectivité territoriale de Corse	57 471	62 897	-8,6%
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)	440 432	465 890	-5,5%
Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	326 317	326 317	0,0%
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	661 186	661 186	0,0%
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire (DGES)	2 686	2 686	0,0%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	2 880 214	2 905 214	-0,9%
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	388 004	413 004	-6,1%
Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle (DUCSTP)	0	0	-
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants	4 000	4 000	0,0%
Dotation de compensation liée au processus de départementalisation de Mayotte	107 000	107 000	0,0%
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822	6 822	0,0%
Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle (FDPTP)	284 278	284 278	0,0%
Compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement de transport	48 021	48 021	0,0%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit de la collectivité territoriale de Guyane	27 000	27 000	0,0%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des régions au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage	122 559	122 559	0,0%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit de la Polynésie française	90 552	90 552	0,0%
Soutien exceptionnel de l'Etat au profit du bloc communal confronté à des pertes de recettes fiscales et domaniales du fait de la crise sanitaire	100 000	510 000	-80,4%
Compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels	3 641 930	3 290 000	10,7%
Compensation des communes et EPCI contributeurs au Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) subissant une perte de base de CFE	1 000	900	11,1%
Prélèvement exceptionnel de compensation du Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	0	60 000	-100,0%
Prélèvement exceptionnel sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales et des groupements de communes qui procèdent à l'abandon ou à la renonciation définitive de loyers	0	10 000	-100,0%
TOTAL	43 224 929	43 400 027	-0,4%

Source : LFI 2022

Des dotations de soutien à l'investissement local en hausse pour 2022

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à **2,1milliards €** dans la LFI 2022, montant en hausse (lié à la DSIL) comparativement à 2021 :

- dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : **1 046 millions €**
- dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : **907 millions €** (+**337** millions € par rapport à 2021). Cet abondement servira à financer les opérations des collectivités prévues dans le cadre des Contrats de Relance et de Transition Ecologiques.
- dotation politique de la ville (DPV) : **150 millions €**

La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) est quant à elle renouvelée au même niveau que l'année passée : **212 millions €**.

Notification des dotations d'investissement

La loi de finances précise qu'à compter du 1^{er} janvier 2023, les subventions de la DETR, de la DPV, de la DSIL et de la DSID doivent être notifiées pour au moins 80 % du montant des crédits répartis pour l'exercice en cours, durant le 1^{er} semestre de l'année civile.

Avant le 31 juillet (30 septembre auparavant) de l'exercice en cours, la liste des opérations ayant bénéficié d'une subvention ainsi que le montant des projets et celui de la subvention attribuée par l'État sont publiés sur le site internet officiel de l'État (préfecture départementale ou régionale).

Variables d'ajustement : Comme en 2021, une baisse très réduite en 2022

La loi de finances prévoit une minoration très limitée des variables d'ajustement de 50 millions €* pour 2022, uniquement fléchée sur les régions. Elle concerne à part égale la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et la dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE).

Les variables d'ajustement du bloc communal et des départements sont épargnées.

Comme en 2020 et 2021, la minoration des variables d'ajustement se fera au prorata des recettes réelles de fonctionnement de leurs bénéficiaires pour 2022.

Hausse de la péréquation verticale

Elle représente **230 millions** € en 2022. Elle était de 220 millions € sur 2021.

Pour la 4ème année consécutive, la progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF.

La conséquence est d'alléger la ponction faite sur les variables d'ajustement mais cela augmente d'autant l'écrêtement des dotations forfaitaires des communes et départements et de la dotation de compensation et d'intercommunalité des EPCI.

<i>En millions €</i>	Montants 2022	Hausses 2021 / 2022
EPCI		
Dotation d'intercommunalité	1 623	+ 30
COMMUNES		
Dotation nationale de péréquation (DNP)	794	-
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	2 566	+ 95
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	1 877	+ 95
DÉPARTEMENTS		
Dotations de péréquation (DPU et DFM*)	1 533	+ 10
FDPTP**	284	-
TOTAL	8 677	+ 230

*Dotation de péréquation urbaine et dotation de fonctionnement minimale
* Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle*

Stabilité au niveau de la péréquation Horizontale

Attention cependant à l'impact sur le FPIC à compter de l'année 2023 de la modification des potentiels fiscaux et financiers agrégés et des efforts fiscaux agrégés liée à la réforme des indicateurs financiers.

Une Dotation d'Intercommunalité encadrée et une compensation part salaire toujours minorée

RAPPEL DES GARANTIES D'EVOLUTION DE LA DI DEPUIS 2019

Garantie d'évolution de la DI de droit commun

- DI/hab Minimum : 95% de la DI/hab N-1
- DI/hab Maximum : 110% de la DI/hab N-1

Garanties spécifiques pour les EPCI les plus intégrés (en fonction du CIF)

- DI/hab Minimum: 100% de la DI/hab N-1
- DI/hab Maximum: 110% de la DI/hab N-1

EVOLUTION DE L'ECRETEMENT DE LA CPS

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
103,ME	146ME	107ME	115ME	89ME	93ME	103ME
-1,9%	-2,8%	-2,1%	-2,3%	-1,8%	-1,9%	-2,2%

Source : LF 2022

Tableau d'information pour DGF_INTERCO	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DGF EPCI	619 510	609 144	598 215	586 428	574 932	563 808	553 062
Dotation d'intercommunalité	7 391	8 216	9 122	10 121	11 133	12 246	13 471
dotation de compensation	612 119	600 928	589 093	576 307	563 799	551 562	539 591
Dotation d'intercommunalité	8 216	8 216	9 122	10 121	11 133	12 246	13 471
dont complément				0	0	0	0
dont dotation de base				121 432	121 432	121 432	121 432
dont dotation de péréquation				210 053	210 053	210 053	210 053
dont écrêtement				321 364	320 352	319 239	318 014

Depuis 2012, la dotation de compensation est écrêtée chaque année sur la base d'un taux décidé par le comité des finances locales et fixé pour l'année 2022 à 2,2%.

Pas de modification dans le cadre de la LFI 2022 concernant le calcul de le Dotation d'Intercommunalité.

La dotation d'intercommunalité théorique(dotation de base + dotation de péréquation) de la CC s'élève à 300K€.

Cependant, les garanties d'évolution ne permettent pas à la dotation d'augmenter de plus de 110% d'une année sur l'autre. C'est pour cela que la dotation de la CC devrait augmenter de 10% par an jusqu'à atteindre 300K€.

La réforme des indicateurs financiers

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

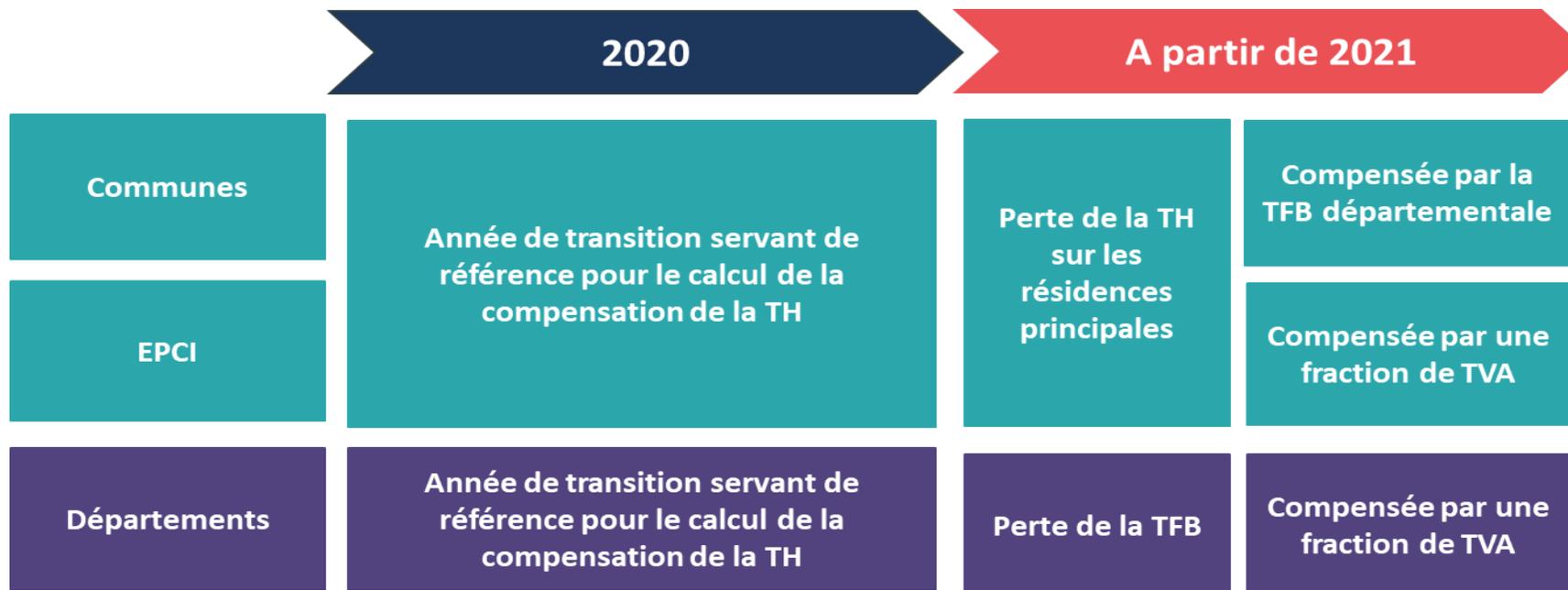


ID : 007-200071405-20220322-2022_0053-DE

Deux évolutions sont à noter dans le cadre de la LFI 2022 :

- La prise en compte dans le calcul des potentiels fiscaux et financiers de nouvelles ressources pour les communes en particulier les Droits de Mutation à Titre onéreux (DMTO), la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE), la taxe sur les pylônes et la majoration de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) pour les communes qui l'ont mise en place.
- La simplification du calcul de l'effort fiscal communal et de l'effort fiscal agrégé.
- Le calcul du FPIC prenant en compte le potentiel financier agrégé et l'effort fiscal agrégé des communes cette mesure aura un effet notamment sur le FPIC pour les communes et EPCI. Les premiers effets sont attendus pour 2023. Les indicateurs 2022 seront calculés avec les données N-2 pour qu'il n'y ait pas d'impact sur 2022.
- Afin d'éviter des évolutions trop importantes sur la répartition des dotations, y compris le FPIC, La loi de Finances 2022 prévoit la mise en place d'une fraction de correction permettant de lisser les évolutions sur plusieurs années (2023-2028). Les modalités seront précisées par décret.

Fiscalité : Calendrier de la Réforme pour les Collectivités :



Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 007-200071405-20220322-2022_0053-DE

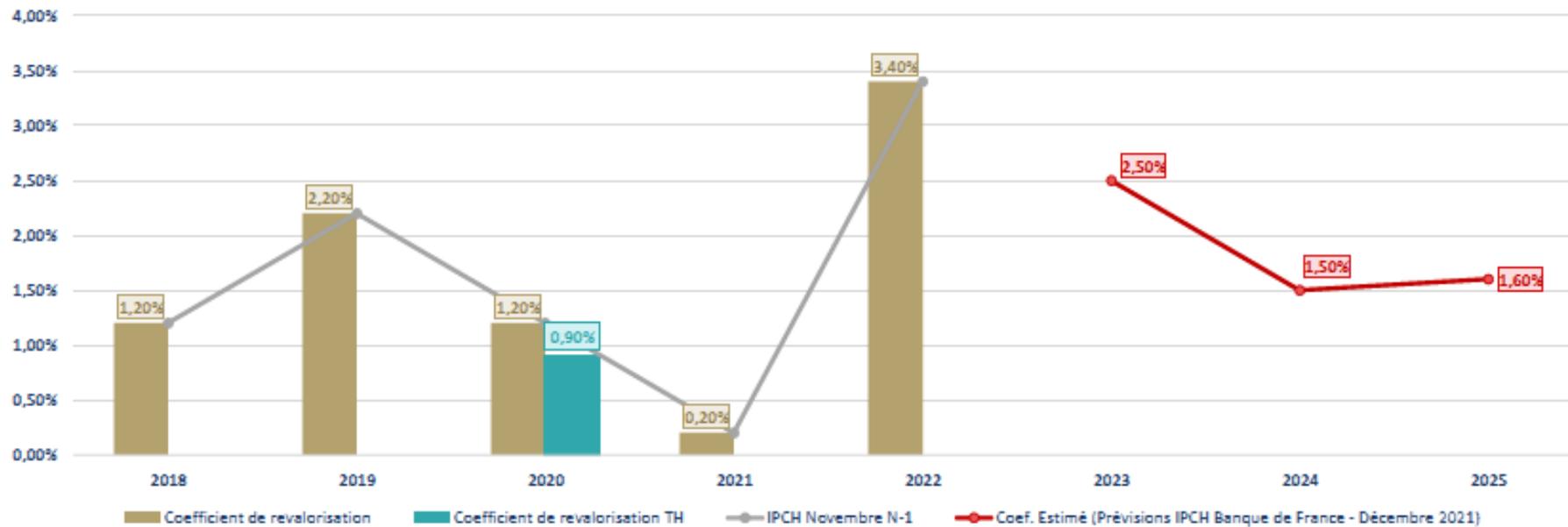
Les dispositions du PLF 2022 apportent peu d'évolutions concernant la prise en compte du nouveau panier fiscal des communes et EPCI.

Concernant la taxe d'habitation la loi de finances 2022 vient confirmer le calendrier acté en 2018 portant sur la suppression définitive de la taxe d'habitation sur les Résidences Principales. Depuis 2020, 80% des ménages en sont exonérés. Pour les 20% restant assujettis ils ont bénéficié en 2021 d'un dégrèvement de 30% qui sera porté à 65% en 2022.

Depuis 2021 et dans le cadre de la réforme, le produit de Taxe d'Habitation pour les EPCI étant compensée par une fraction de la TVA, les intercommunalités bénéficieront en 2022 de la dynamique de la TVA de 2022, estimée dans le PLF à + 5,4 %.

Une dynamique de la TVA de 3% a été retenue en prospective au titre de 2022 celle-ci générant (+64K€) au produit de TH à compenser.

Fiscalité : Evolution du coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité



Sources : INSEE, Banque de France et Finance Active

Ce coefficient de revalorisation de 3,4% des bases fiscales au titre de 2022 s'applique aux bases fiscales du foncier bâti sur les locaux d'habitation et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires. L'évolution des bases des locaux professionnels suit également la même dynamique et les mêmes coefficients de revalorisation peuvent être appliqués.

Le produit de fiscalité complémentaire sur la CFE, le foncier bâti et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires simulé après application du coefficient de revalorisation précité à partir des bases réelles 2021 est de **301 962 €** (CFE + 219 451€, FB +75 846 €, THRS 6 665€).

Zoom sur le pouvoir fiscal des communes et EPCI à horizon 2023

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 007-200071405-20220322-2022_0053-DE

Action sur ...	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de TH	✓	✗	Plus applicable		
Abattements TH	✓	✗			
Taux de THRS, TLV, THLV	✓	✗	✗	✗	✓
Taux GEMAPI	✓	✗	✓	✓	✓
Taux de TFPB	✓	✓	✓	✓	✓
Abattements TFPB	✓	✓	✗	✓	✓
Exonération et VL TFPB	✓	✓	✗	✓	✓

II- SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

BUDGET PRINCIPAL

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021

LA STRUCTURATION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

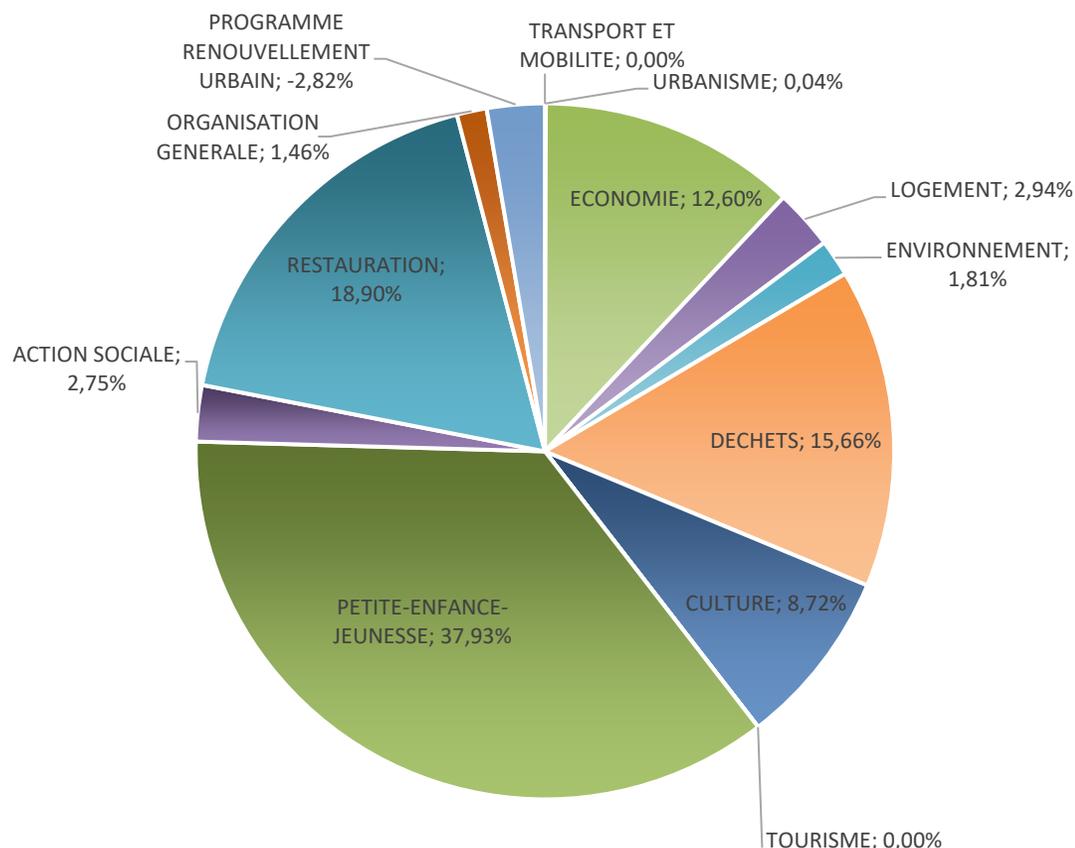
Affiché le



ID : 007-200071405-20220322-2022_0053-DE

SERVICES	RECETTES	PART EN %
TRANSPORT ET MOBILITE	0,00	0,00%
URBANISME	1 303,50	0,04%
ECONOMIE	371 489,92	12,60%
LOGEMENT	86 724,50	2,94%
ENVIRONNEMENT	53 474,62	1,81%
DECHETS	461 531,44	15,66%
CULTURE	257 021,23	8,72%
TOURISME	43,50	0,00%
PETITE-ENFANCE-JEUNESSE	1 118 035,49	37,93%
ACTION SOCIALE	81 190,85	2,75%
RESTAURATION	556 979,74	18,90%
ORGANISATION GENERALE	43 051,06	1,46%
PROGRAMME RENOUVELLEMENT URBAIN	-83 228,46	-2,82%
TOTAL RECETTES	2 947 617,39	100,00%

PART DES RECETTES 2021 REALISEES EN %



En dehors des recettes précitées liées aux activités des services dans le cadre des compétences exercées; sur un montant de recettes réelles totales 2021 de 30 281 304 € (hors amortissements et excédent de fonctionnement reporté 2019 de 5 782 063 €)

les recettes fiscales représentent 27 047 131 € soit **89,32 %** des recettes réelles.

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR SERVICE 2020-2021

SERVICES	2020	2021	EVOLUTION
TRANSPORT ET MOBILITE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
URBANISME	9 996,08 €	1 303,50 €	-8 692,58 €
ECONOMIE	73 700,68 €	371 489,92 €	297 789,24 €
LOGEMENT	338 956,60 €	86 724,50 €	-252 232,10 €
ENVIRONNEMENT	108 138,57 €	53 474,62 €	-54 663,95 €
DECHETS	218 126,60 €	461 531,44 €	243 404,84 €
CULTURE	256 989,43 €	257 021,23 €	31,80 €
TOURISME	108,00 €	43,50 €	-64,50 €
PETITE-ENFANCE-JEUNESSE	1 134 381,93 €	1 118 035,49 €	-16 346,44 €
ACTION SOCIALE	88 043,29 €	81 190,85 €	-6 852,44 €
RESTAURATION	457 498,72 €	556 979,74 €	99 481,02 €
ORGANISATION GENERALE	102 487,25 €	43 051,06 €	-59 436,19 €
PROGRAMME RENOUVELLEMENT URBAIN	325 628,99 €	-83 228,46 €	-408 857,45 €
TOTAL RECETTES	3 114 056,14 €	2 947 617,39 €	-166 438,75 €

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020-2021 PAR SERVICE

Il convient de noter que l'évolution des recettes de certains services a été impactée entre 2020 et 2021 par la crise sanitaire.

Les recettes générées par l'activité des services ont diminué d'environ 166 000 € entre 2020 et 2021 :

Cette diminution s'explique principalement par :

- ❑ Nouveau Programme de Renouvellement Urbain : recettes ont été inférieures entre les 2 CA de 408 857 € s'expliquant par l'annulation comptable de subventions notamment de l'ANAH qui avaient été considérées comme à recevoir en 2021. Cela n'a pas été le cas en raison du retard pris dans les opérations subventionnées. Elles sont néanmoins toujours acquises et seront reprogrammées en 2022, au prorata des dépenses budgétées.
- ❑ Logement : les recettes ont été inférieures de 232 532€ en 2021 ceci s'expliquant par un décalage de réception de subventions : 94 969 € de l'ANAH sont à recevoir au titre de l'ingénierie de l'OPAH 2021 (rattachements), ainsi que 60 000 € de la Banque des territoires. Ces subventions seront mobilisées sur le 1^{er} semestre 2022.

En dehors de ces deux services , les recettes des services ont été stables ou en augmentation sur l'année 2021 par rapport à 2020.

- ❑ Economie : + 297 789 € de recettes qui s'explique principalement par une recette exceptionnelle correspondant à l' excédent du budget annexe des Ramières clôturé (+ 306 536 €).
- ❑ Déchets : + 243 400 € de recettes liées notamment à la perception de subventions dans le cadre de l'appel à projets CITEO sur l'extension des consignes de Tri (rattrapage subvention exercice N-1 et perception d'une partie de la subvention portant sur l'exercice 2021). Les recettes supplémentaires ont également été générées par la hausse des prix de rachat des matières recyclables notamment le fer et le carton et l'augmentation des tonnages de déchets triés sur 2021.
- ❑ Restauration collective: + 99 481 € de recettes, moins de fermeture d'écoles sur l'année 2021 dans le cadre de la crise sanitaire et augmentation du nombre de repas produits et livrés.

EVOLUTION DES RECETTES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT 2019-2021 :

Envoyé en préfecture le 24/03/2022
 Reçu en préfecture le 24/03/2022
 Affiché le 
 ID : 007-200071405-20220322-2022_0053-DE

	Rétrospective		
	2019	2020	2021
Atténuation de charges (chap 013)	171 249	211 458	158 841
Produits des services (chap 70)	1 015 279	788 362	908 139
Produit des services et atténuation de charges (TOTAL 1)	1 186 528	999 820	1 066 980
<i>Evolution n-1</i>		- 15,74%	6,72%
Produit des taxes directes (73111)	15 960 319	16 125 913	8 931 427
Taxe additionnelle au foncier non bâti (-731)	44 964	47 555	56 847
Rôles supplémentaires	102 300	268 306	96 167
Produit des contributions directes	16 107 583	16 441 774	9 084 441
<i>Evolution n-1</i>		2,07%	- 44,75%
Cotisation sur la valeur ajoutée - CVAE (art 73112)	2 250 367	2 989 685	3 029 217
Taxe sur les surfaces commerciales - TASCOCOM (art 73113)	70 659	77 153	89 540
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux - IFER (art 73114)	6 007 956	6 073 175	6 107 868
Fiscalité transférée	8 328 982	9 140 013	9 226 625
<i>Evolution n-1</i>		9,74%	0,95%
Attribution de compensation (art 7321)	0	0	0
FPIC (art 73223)	48 666	25 064	0
Taxe d'enlèvement des O.M (art 7331)	0	0	0
Taxes pour utilisation des services publics et du domaine (art 733 hors 7331)	375	400	395
Fraction de TVA (art 7382)	0	0	2 123 319
Autres taxes (Autres articles chap 73)	452 156	451 797	451 805
Impôts et taxes	501 197	477 261	2 575 519
Impôts et taxes (TOTAL 2 = Impôts et taxes + Produit des contributions directes + Fiscalité transférée)	24 937 762	26 059 048	20 886 585
<i>Evolution n-1</i>		4,50%	- 19,85%
Dotation d'intercommunalité (art 74124)	7 391	8 216	9 122
Dotation de compensation des groupements de communes (art 74126)	612 119	600 928	589 093
FCTVA (art 744)	1 873	102	0
Participations (art 747)	1 334 521	1 908 522	1 432 760
Compensations fiscales (art 748)	193 082	199 921	5 562 876
Dotations (TOTAL 3)	2 148 986	2 717 689	7 593 851
<i>Evolution n-1</i>		26,46%	179,42%
Autres produits de gestion courante (TOTAL 4)	100 839	105 201	409 809
Total des recettes de gestion courante (TOTAL 1+2+3+4)	28 374 115	29 881 758	29 957 225
<i>Evolution n-1</i>		5,31%	0,25%
Produit des cessions d'immobilisations (art 775)	200	0	280 763
Produits exceptionnels (chap 77 hors 775)	16 945	100 011	43 317
Autres recettes d'exploitation	17 145	100 011	324 080
<i>Evolution n-1</i>		483,34%	224,04%
Total des recettes réelles de fonctionnement	28 391 259	29 981 769	30 281 304
<i>Evolution n-1</i>		5,60%	1,00%

EVOLUTION PRÉVISIONNELLE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022-2026 :

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le



ID : 007-200071405-20220322-2022_0053-DE

	Prospective				
	2022	2023	2024	2025	2026
Atténuation de charges (chap 013)	160 000	160 000	160 000	160 000	160 000
Produits des services (chap 70)	1 291 501	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
Produit des services et atténuation de charges (TOTAL 1)	1 451 501	1 360 000	1 360 000	1 360 000	1 360 000
<i>Evolution n-1</i>	<i>36,04%</i>	<i>- 6,30%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>
Produit des taxes directes (73111)	9 234 192	9 396 592	9 470 232	9 612 285	9 756 469
Taxe additionnelle au foncier non bâti (-731)	57 700	58 565	59 444	60 335	61 240
Rôles supplémentaires	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Produit des contributions directes	9 341 892	9 505 157	9 579 675	9 722 620	9 867 710
<i>Evolution n-1</i>	<i>2,83%</i>	<i>1,75%</i>	<i>0,78%</i>	<i>1,49%</i>	<i>1,49%</i>
Cotisation sur la valeur ajoutée - CVAE (art 73112)	3 264 280	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
Taxe sur les surfaces commerciales - TASCOM (art 73113)	89 540	89 540	89 540	89 540	89 540
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux - IFER (art 73114)	6 107 868	6 107 868	6 107 868	6 107 868	6 107 868
Fiscalité transférée	9 461 688	9 197 408	9 197 408	9 197 408	9 197 408
<i>Evolution n-1</i>	<i>2,55%</i>	<i>- 2,79%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>
Fraction de TVA (art 7382)	2 187 019	2 241 694	2 275 319	2 309 449	2 344 091
Autres taxes (Autres articles chap 73)	450 401	450 000	450 000	450 000	450 000
Impôts et taxes	2 637 420	2 691 694	2 725 319	2 759 449	2 794 091
Impôts et taxes (TOTAL 2 = Impôts et taxes + Produit des contributions directes + Fiscalité transférée)	21 441 000	21 394 259	21 502 403	21 679 478	21 859 209
<i>Evolution n-1</i>	<i>2,66%</i>	<i>- 0,22%</i>	<i>0,51%</i>	<i>0,82%</i>	<i>0,83%</i>
Dotations d'intercommunalité (art 74124)	10 121	11 133	12 246	13 471	14 818
Dotation de compensation des groupements de communes (art 74126)	576 307	563 799	551 562	539 591	527 880
Participations (art 747)	2 250 169	1 650 000	1 650 000	1 650 000	1 650 000
Compensations fiscales (art 748)	5 645 624	5 712 817	5 780 815	5 849 629	5 919 269
Dotations (TOTAL 3)	8 482 221	7 937 749	7 994 623	8 052 691	8 111 967
<i>Evolution n-1</i>	<i>11,70%</i>	<i>- 6,42%</i>	<i>0,72%</i>	<i>0,73%</i>	<i>0,74%</i>
Autres produits de gestion courante (TOTAL 4)	286 659	105 201	105 201	105 201	105 201
Total des recettes de gestion courante (TOTAL 1+2+3+4)	31 661 381	30 797 209	30 962 227	31 197 370	31 436 377
<i>Evolution n-1</i>	<i>5,69%</i>	<i>- 2,73%</i>	<i>0,54%</i>	<i>0,76%</i>	<i>0,77%</i>
Produit des cessions d'immobilisations (art 775)	0	0	0	0	0
Produits exceptionnels (chap 77 hors 775)	27 868	10 000	10 000	10 000	10 000
Autres recettes d'exploitation	27 868	10 000	10 000	10 000	10 000
<i>Evolution n-1</i>	<i>- 91,40%</i>	<i>- 64,12%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>
Total des recettes réelles de fonctionnement	31 689 249	30 807 209	30 972 227	31 207 370	31 446 377
<i>Evolution n-1</i>	<i>4,65%</i>	<i>- 2,78%</i>	<i>0,54%</i>	<i>0,76%</i>	<i>0,77%</i>

LA FISCALITE :

L'évolution des bases fiscales :

	Rétrospective			Prospective					Evolution moyenne
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Base cotisation foncière (CFE)	40 852 000	41 403 058	24 711 447	25 551 636	25 930 294	26 061 654	26 452 579	26 849 367	
<i>Evolution n-1</i>		1,35%	- 40,31%	3,40%	1,48%	0,51%	1,50%	1,50%	- 5,82%
Base nette imposable taxe foncière sur le bâti	45 420 000	45 405 357	32 470 990	33 575 003	34 414 379	34 930 594	35 454 553	35 986 371	
<i>Evolution n-1</i>		- 0,03%	- 28,49%	3,40%	2,50%	1,50%	1,50%	1,50%	- 3,27%
Base nette imposable taxe foncière sur le non bâti	340 700	347 677	357 383	362 744	368 185	373 708	379 314	385 003	
<i>Evolution n-1</i>		2,05%	2,79%	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%	1,76%

Rappel des modifications introduites par La LFI pour 2021 prévoyant la réduction de moitié de la valeur locative des entreprises industrielles.

Prise en compte dans l'évolution des bases sur la période 2022-2026 des coefficients de revalorisation issus de la LFI 2022 applicables aux bases de fiscalité de CFE, de THRS et FB.

L'évolution des taux de fiscalité :

	TAUX CFE	TAUX TH	TAUX TFB	TAUX TFNB
2017	26,13	9,79	6,87	13,3
2018	26,13	9,79	6,87	13,3
2019	26,13	9,79	6,87	13,3
2020	26,13	Plus de vote	6,87	13,3
2021	26,13	Plus de vote	6,87	13,3
2022	26,13	Plus de vote	6,87	13,3
2023	26,13	9,79	6,87	13,3
2024	26,13	9,79	6,87	13,3

Pas d'augmentation du taux de CFE proposé au vote du conseil communautaire pour l'année 2022,

Pas d'augmentation des taux de foncier bâti et non bâti proposé au vote du conseil communautaire pour l'année 2022.

Pas d'augmentation des taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères proposé au vote du conseil communautaire pour l'année 2022. Proposition d'instauration suite à l'étude réalisée sur l'année 2022 d'une tarification sur les déchets à compter de l'année 2023, prenant en compte les coûts de fonctionnement du service et le programme pluriannuel des investissements.

Pour rappel, l'EPCI ne votera plus sur la période 2020-2022 de taux de Taxe d'Habitation.

A partir de l'année 2023, possibilité de vote d'un taux de TH sur les résidences secondaires et logements vacants.

L'évolution des produits fiscaux :

	Rétrospective			Prospective					Evolution moyenne
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Produit de la CFE (ex TP)	10 674 628	10 818 619	6 457 101	6 676 642	6 775 586	6 809 910	6 912 059	7 015 740	
<i>Evolution n-1</i>		1,35%	- 40,31%	3,40%	1,48%	0,51%	1,50%	1,50%	- 5,82%
Produit de la taxe d'habitation	2 120 025	2 141 705							
<i>Evolution n-1</i>		1,02%							
Produit de la taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires			196 037	202 702	207 770	210 886	214 050	217 260	
<i>Evolution n-1</i>				3,40%	2,50%	1,50%	1,50%	1,50%	2,08%
Produit de la taxe foncière sur le bâti	3 120 354	3 119 348	2 230 757	2 306 603	2 364 268	2 399 732	2 435 728	2 472 264	
<i>Evolution n-1</i>		- 0,03%	- 28,49%	3,40%	2,50%	1,50%	1,50%	1,50%	- 3,27%
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	45 313	46 241	47 532	48 245	48 969	49 703	50 449	51 205	
<i>Evolution n-1</i>		2,05%	2,79%	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%	1,76%
Produit des taxes directes (73111)	15 960 319	16 125 913	8 931 427	9 234 192	9 396 592	9 470 232	9 612 285	9 756 469	
<i>Evolution n-1</i>		1,04%	- 44,61%	3,39%	1,76%	0,78%	1,50%	1,50%	- 6,79%
Taxe additionnelle au foncier non bâti (-731)	44 964	47 555	56 847	57 700	58 565	59 444	60 335	61 240	
<i>Evolution n-1</i>		5,76%	19,54%	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%	4,51%
Rôles supplémentaires	102 300	268 306	96 167	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	
<i>Evolution n-1</i>		162,27%	- 64,16%	- 48,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	- 9,72%
Produit des contributions directes	16 107 583	16 441 774	9 084 441	9 341 892	9 505 157	9 579 675	9 722 620	9 867 710	
<i>Evolution n-1</i>		2,07%	- 44,75%	2,83%	1,75%	0,78%	1,49%	1,49%	- 6,76%

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 007-200071405-20220322-2022_0053-DE

Rappel des modifications introduites par La LFI pour 2021 : réduction de moitié de la valeur locative des entreprises industrielles, se traduisant par une réduction de moitié des cotisations d'impôts fonciers. Cette baisse d'imposition à partir de l'année 2021 a été prise en charge par l'État : la compensation sera égale au produit obtenu en multipliant, chaque année, le montant de perte de bases fiscales par le taux de TFPB et de CFE appliqué en 2020 dans l'EPCI. Au total, la communauté a subi une transformation de ses produits de TFB et de CFE pour plus de 5,5M€ ou 21% du total de ses ressources fiscales, niveau qui représente un risque sur le futur. En effet, il paraît aujourd'hui peu probable que l'Etat assume sur une longue période ses engagements de compenser l'intégralité des effets liés au manque à gagner en cas de progression des bases d'imposition.

L'évolution des produits fiscaux :

Rappel également de la perte de produit de Taxe d'habitation financée à compter de l'année 2021 par une fraction du produit de TVA.

L'évolution des produits de fiscalité prévisionnels sur la période 2022-2026 prend en compte notamment les coefficients de revalorisation issus de la LFI 2022 applicables aux bases de fiscalité de CFE, de THRS et FB et pour la CFE, en 2022 6 mois de perte de fiscalité généré par la fermeture de CALCIA sur la commune de Cruas et la totalité à compter de l'année 2023 (perte de produit fiscal d'environ 300K€ au titre de la CFE).

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le



ID : 007-200071405-20220322-2022_0053-DE

L'évolution des produits de fiscalité transférée :

	Rétrospective			Prospective					Evolution moyenne
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Cotisation sur la valeur ajoutée - CVAE (art 73112)	2 250 367	2 989 685	3 029 217	3 264 280	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	
<i>Evolution n-1</i>		32,85%	1,32%	7,76%	- 8,10%	0,00%	0,00%	0,00%	4,19%
Taxe sur les surfaces commerciales - TASCOM (art 73113)	70 659	77 153	89 540	89 540	89 540	89 540	89 540	89 540	
<i>Evolution n-1</i>		9,19%	16,06%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	3,44%
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux - IFER (art 73114)	6 007 956	6 073 175	6 107 868	6 107 868	6 107 868	6 107 868	6 107 868	6 107 868	
<i>Evolution n-1</i>		1,09%	0,57%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,24%
Fiscalité transférée	8 328 982	9 140 013	9 226 625	9 461 688	9 197 408	9 197 408	9 197 408	9 197 408	
<i>Evolution n-1</i>		9,74%	0,95%	2,55%	- 2,79%	0,00%	0,00%	0,00%	1,43%

La recette fiscale issue de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des entreprises a augmenté sur la période 2019-2021 de 778 850 €. Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation de la CVAE du CNPE de Cruas-Meyse (+ 600K€).

Une hausse de recette CVAE est également projetée pour l'année 2022 avec un montant de produit estimé de 3 264 280 € (soit + 235K€ de produit supplémentaire par rapport au produit réel perçu en 2021).

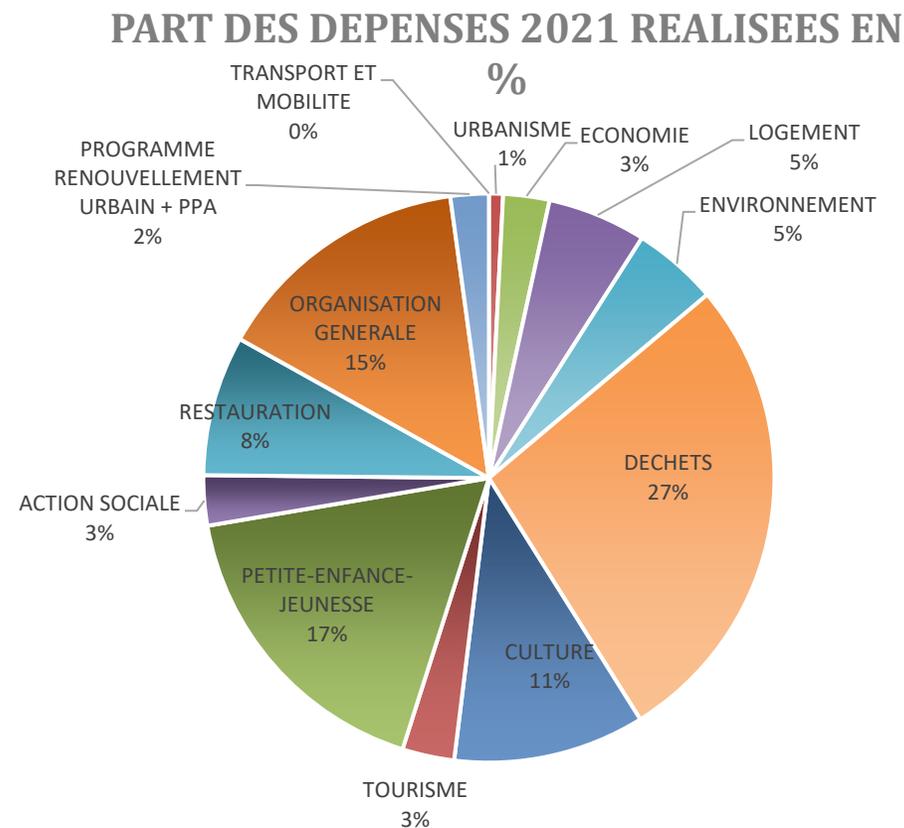
La recette fiscale issue de l'IFER a également augmenté sur la période 2019-2021 (+100K€). Hausse IFER sur centrale électrique de 35K€ entre 2020 et 2021.

La recette fiscale issue de la TASCOM a également augmenté sur la période 2019-2021 (+19K€). 5 établissements assujettis, 4 sur la commune de Le Teil et 1 sur la commune de Rochemaure. Hausse de la contribution de l'établissement DELTI sur la commune de Le Teil de 12K€ et de 3,5K€ pour l'établissement DISTRIROCHEMAURE sur la période 2019-2021.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021

STRUCTURATION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

SERVICES	DEPENSES	PART EN %
TRANSPORT ET MOBILITE	186,34 €	0,00%
URBANISME	92 103,73 €	0,79%
ECONOMIE	301 150,37 €	2,60%
LOGEMENT	646 161,52 €	5,58%
ENVIRONNEMENT	591 187,83 €	5,10%
DECHETS	3 150 230,98 €	27,19%
CULTURE	1 252 819,04 €	10,81%
TOURISME	340 402,05 €	2,94%
PETITE-ENFANCE-JEUNESSE	2 014 019,17 €	17,38%
ACTION SOCIALE	329 171,55 €	2,84%
RESTAURATION	920 367,22 €	7,94%
ORGANISATION GENERALE	1 699 460,16 €	14,67%
PROGRAMME RENOUVELLEMENT URBAIN + PPA	250 387,21 €	2,16%
TOTAL DEPENSES	11 587 647,17 €	100,00%



En dehors des dépenses liées aux activités des services dans le cadre des compétences exercées, sur une dépense réelle totale 2021 de 28 426 568 € les dépenses relatives aux reversements de fiscalité (Attribution de compensation, FPIC, FNGIR) représentent 16 838 921 € soit **59,24 %** des dépenses.

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 007-200071405-20220322-2022_0053-DE

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR SERVICE 2020-2021

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 007-200071405-20220322-2022_0053-DE

EVOLUTION DES DEPENSES			
SERVICES	2020	2021	EVOLUTION
TRANSPORT ET MOBILITE		186,34 €	186,34 €
URBANISME	101 910,20 €	92 103,73 €	-9 806,47 €
ECONOMIE	127 640,53 €	301 150,37 €	173 509,84 €
LOGEMENT	223 235,21 €	646 161,52 €	422 926,31 €
ENVIRONNEMENT	518 173,73 €	591 187,83 €	73 014,10 €
DECHETS	2 606 098,54 €	3 150 230,98 €	544 132,44 €
CULTURE	1 093 716,57 €	1 252 819,04 €	159 102,47 €
TOURISME	334 035,15 €	340 402,05 €	6 366,90 €
PETITE-ENFANCE-JEUNESSE	1 680 745,34 €	2 014 019,17 €	333 273,83 €
ACTION SOCIALE	346 979,38 €	329 171,55 €	-17 807,83 €
RESTAURATION	788 941,04 €	920 367,22 €	131 426,18 €
ORGANISATION GENERALE	1 778 961,33 €	1 699 460,16 €	-79 501,17 €
PROGRAMME RENOUVELLEMENT URBAIN + PPA	244 598,10 €	250 387,21 €	5 789,11 €
TOTAL DEPENSES	9 845 035,12 €	11 587 647,17 €	1 742 612,05 €

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR SERVICE 2020-2021

Augmentation des dépenses réelles des services d'environ 1 742 000 €.

En préambule il convient de noter que l'évolution des dépenses de certains services a été impactée entre 2020 et 2021 par la crise sanitaire.

- Sur le service économie : une augmentation des dépenses d'environ **173 K€** liée notamment à L'intégration dans les services de la Communauté de communes de la pépinière d'entreprises le faisceau sud (+ 70 000 €), la mise en place du portail de l'économie locale (+76 269 €) et la réalisation d'études pour différents projets à hauteur de 25 444 € (sur le volet agricole principalement).
- Sur le service logement : l'augmentation des dépenses d'environ **423 K€** s'explique par la mise en œuvre de la nouvelle OPAH en année pleine et la réalisation de l'ensemble des missions habitat (Permis de louer, études de faisabilité et de calibrage d'opérations RHI-THIRORI).
- Sur le service environnement : une augmentation des dépenses d'environ **73 K€** s'expliquant notamment par le règlement de la 1^{ère} phase de l'étude de préfiguration des systèmes d'endiguement sur le volet protection des inondations et la prise en charge sur l'exercice 2021 d'un abondement du budget PRINCIPAL au budget Annexe du SPANC pour couvrir le déficit du budget annexe des exercices 2020 et 2021.
- Pour rappel le Produit de la Taxe GEMAPI prélevé en 2021 d'un montant de **451 805€** devra être provisionné pour des dépenses à venir; celui-ci ne devant être affecté qu'à des dépenses concernant l'entretien des rivières.
Depuis l'année 2019 première année de perception du produit de la Taxe GEMAPI le produit provisionné est de 921 K€.

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR SERVICE 2020-2021

- Sur le service déchets : une augmentation de dépense d'environ **550 K€** sur l'année 2021 liée principalement au recours plus important à la location de véhicules de collecte pour pallier des pannes, et assurer la continuité du service public, plus de recours à l'intérim ainsi qu'à l'augmentation de la cotisation au SYPP (+450K€), liée à la hausse des tonnages traités, l'actualisation des prix du marché et la hausse de la TGAP.
- Sur le service restauration collective : une augmentation de dépense **d'environ 132K€** s'explique par un retour à un niveau de service semblable à 2019 (pour rappel dépenses 2019 908K€ contre 920K€ en 2021).
- Sur le service culture : l'augmentation de dépense d'environ 159 K€ s'explique sur l'année 2021 s'explique par le développement du réseau de lecture publique (+81K€, dont +62K€ de masse salariale), 3 mois de temps de direction de plus sur la Médiathèque de Le Teil (+14K€). Pour les autres dépenses réalisées, celles-ci sont comparables à 2019 avant la crise sanitaire.

De manière plus générale et sur l'ensemble des services l'augmentation des dépenses s'explique également par la mise en œuvre du RIFSEEP (+36K€ en 2020) et (+77k€) en 2021.

EVOLUTION DES DÉPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2019-2021 :

	Rétrospective		
	2019	2020	2021
Charges à caractère général (chap 011)	2 553 796	2 368 969	3 154 275
<i>Evolution n-1</i>		- 7,24%	33,15%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	4 450 003	4 491 245	4 916 289
<i>Evolution n-1</i>		0,93%	9,46%
Atténuation de produit (chap 014)	16 749 855	16 751 665	16 838 921
<i>Evolution n-1</i>		0,01%	0,52%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	2 584 862	2 854 513	3 275 398
<i>Evolution n-1</i>		10,43%	14,74%
Intérêts de la dette (art 66111)	126 661	142 179	161 651
<i>Evolution n-1</i>		12,25%	13,70%
Autres dépenses de fonctionnement	51 742	987	80 033
<i>Evolution n-1</i>		- 98,09%	8 009,97%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	26 516 919	26 609 557	28 426 568
<i>Evolution n-1</i>		0,35%	6,83%

EVOLUTION DE LA CONTRIBUTION AU FPIC :

	Rétrospective			Prospective				
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
FPIC (art 739223)	423 831	424 327	504 921	511 485	511 485	511 485	511 485	511 485
<i>Evolution n-1</i>		0,12%	18,99%	1,30%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Les simulations de la Contribution de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron au titre du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales font apparaitre une évolution à la hausse de la contribution pour l'année 2022 prise en compte dans le cadre de la prospective budgétaire.

La simulation de la contribution FPIC 2022 a été effectuée sur la base d'un CIF simulé à 0,34.

La LFI 2022 prévoyant une réforme des indicateurs financiers avec :

- La prise en compte dans le calcul des potentiels fiscaux et financiers de nouvelles ressources pour les commune en particulier les Droits de Mutation à Titre onéreux (DMTO), la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE), la taxe sur les pylônes et la majoration de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) pour les communes qui l'ont mise en place.
- La simplification du calcul de l'effort fiscal communal et de l'effort fiscal agrégé.
- **Le calcul du FPIC prenant en compte le potentiel financier agrégé et l'effort fiscal agrégé des communes, cette mesure aura un effet notamment sur le FPIC pour les communes et EPCI à compter de l'année 2023.**

III- ORIENTATIONS ET PROJETS PRIORITAIRES 2022 PAR POLITIQUE EN FONCTIONNEMENT

Les orientations et projets 2022 en fonctionnement par politique :

POLE SERVICES SUPPORTS

RESSOURCES HUMAINES :

- Préparation nouveau plan de formation 2023-2025
- Mise en oeuvre tableaux de bord rh
- Finaliser DU et suivre AT
- Préparer transfert compétence enseignement musical
- Travail sur management

FINANCES-FISCALITE :

- Préparation à la mise en place du référentiel comptable M57
- Travail sur les valeurs locatives des locaux professionnels dans le cadre de la Commission Intercommunale des Impôts directs

COMMUNICATION :

- Mettre en oeuvre la communication interne à la collectivité
- Priorisation de la communication sur Déchets et Restauration collective

Les orientations et projets 2022 en fonctionnement par politique :

POLE ENVIRONNEMENT/TECHNIQUE/DECHETS

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 007-200071405-20220322-2022_0053-DE

GEMAPI :

- Finalisation de l'étude de préfiguration des systèmes d'endiguement et classement des ouvrages.
- Suivi de l'activité du Syndicat de Rivière Du Coiron Au Rhône, participation à la mise en place et suivi du plan de gestion et d'entretien des rivières.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : Recrutement : plus d'agent sur le poste à ce jour.

- Réorganisation du SPANC, par l'externalisation du service et la priorisation des contrôles dans l'attente du recrutement d'un nouveau technicien.

TECHNIQUE :

- Lancement d'un marché à l'échelle intercommunale pour l'entretien des bâtiments (chauffage, clim, contrôle air etc...)
- Mise en conformité de tous les bâtiments vis-à-vis de la réglementation DAE.

Les orientations et projets 2022 en fonctionnement par politique :

POLE ENVIRONNEMENT/TECHNIQUE/DECHETS

DECHETS :

- Etude globale relative à la mise en place d'une politique déchets avec une tarification adaptée (volet technique, organisationnel, juridique, ressources humaines, financiers et fiscal)
- Mise en œuvre du nouveau règlement de collecte et communication adaptée (prof. et gros producteurs)
- Organisation à compter du 01 janvier 2022 de la distribution des composteurs individuels au sein de la CCARC (modalités de fournitures, prise de RDV et paiement des usagers)
- Mise en œuvre des bornes cartons
- Suivi de l'activité et des projets du SYPP (Centre de Tri Métripolis, Projet SYPROVAL)
- Aboutir dans le recrutement d'un technicien animateur préventeur. Difficulté de recrutement.

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 007-200071405-20220322-2022_0053-DE

Les orientations et projets 2022 en fonctionnement par politique :

POLE RESTAURATION COLLECTIVE

- Asseoir le fonctionnement et l'organisation de la compétence restauration collective (restauration scolaire et portage de repas à domicile) élargie aux communes d'Aubignas, Le Teil et Saint-Thomé.
- Harmonisation du règlement de fonctionnement du service et de la tarification pour septembre 2022.
- Anticiper l'organisation du service dans la perspective d'une adhésion future des communes d'Alba La Romaine et de Valvignères.
- Mise œuvre effective du marché public de fourniture de denrées alimentaires.

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le



ID : 007-200071405-20220322-2022_0053-DE

Les orientations et projets 2022 en fonctionnement par politique :

POLE AMENAGEMENT

AMENAGEMENT-URBANISME :

- Suivi du SCOT Rhône-Provence-Barronnies et articulation travail politique et technique. Point à programmer entre les élus et les techniciens pour bien caler les objectifs et la méthodologie de travail, de manière à assurer un bon suivi du travail mené au niveau du Syndicat et d'y prendre part activement.
- Asseoir l'organisation du service ADS et mise en place de la dématérialisation.

LOGEMENT ET CADRE DE VIE :

- Asseoir le fonctionnement du dispositif «Permis de louer» et assurer le suivi en lien avec les communes de l'OPAH RU.
- Réflexion sur les modalités de mise en œuvre d'un nouveau Programme Local de l'Habitat.

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le



ID : 007-200071405-20220322-2022_0053-DE

Les orientations et projets 2022 en fonctionnement par politique :

POLE AMENAGEMENT

DEVELOPPEMENT DURABLE-MOBILITE :

- Création d'une SAS pour le développement des énergies photovoltaïques à partir des toitures de bâtiments publics.
- Etude relative à la mise en place d'un Plan des Mobilités Simplifiées (réflexion en lien avec Montélimar Agglo, la CAPCA et le CNPE sur la partie transport collectif notamment).
- Etude relative à la mise en place d'un Schéma Directeur des Energies Renouvelables.

ECONOMIE :

- Définition de l'intérêt communautaire de la compétence Politique Locale du Commerce.
- Etude relative à la création d'une nouvelle zone d'activités économique sur le site de la halle fret ex SNCF de Le Teil.
- Etude relative à la création d'une zone d'activités à économique sur la commune de Baix.
- Suivi grand Carénage du CNPE (Volet Hébergement/Formation/Mobilité). Pilotage du groupe de travail « Dynamique de territoire ».

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

 SLO

ID : 007-200071405-20220322-2022_0053-DE

Les orientations et projets 2022 en fonctionnement par politique :

POLE AMENAGEMENT

AGRICULTURE :

- Construction d'un Plan ALIMENTAIRE TERRITORIAL en transversalité notamment avec le Pôle restauration Collective et le pôle déchets.
- Etude relative à la préservation du foncier agricole sur la plaine de Chomérac.
- Sensibilisation aux changements climatiques (suivi des expérimentations, solution pour les besoins en eau,...).

TOURISME :

- Etude en lien avec la Communauté de communes Berg et Coiron sur la fusion des Offices de Tourisme de Le Teil et Villeneuve de Berg.

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le



ID : 007-200071405-20220322-2022_0053-DE

Les orientations et projets 2022 en fonctionnement par politique :

POLE PETITE ENFANCE/JEUNESSE/ACTION SOCIALE

PETITE ENFANCE / JEUNESSE/ ACTION SOCIALE :

- Suivre le projet de construction d'une nouvelle structure multi-accueil de la petite-enfance sur la commune d'Alba La Romaine et sa mise en œuvre.
- Ecrire la politique jeunesse.
- Finaliser la Convention Territoriale Globale avec les Partenaires.
- Optimiser le fonctionnement des centres de loisirs et services petite enfance (pôle remplacement, taux de fréquentation...).
- Mettre en œuvre l'itinérance du LAEP sur Baix.
- Poursuivre la réflexion engagée avec les CCAS en vue de la mise en place d'un CIAS.

Les orientations et projets 2022 en fonctionnement par politique :

POLE CULTURE

CULTURE :

- Renouveler la convention EAC / CTL .
- Préparer transfert compétence enseignement musical (report à septembre 2023 si prise de compétence).
- Augmenter la fréquentation des cinémas.
- Finaliser le réseau de lecture publique et requestionner l'action culturelle du réseau.

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

 SLO

ID : 007-200071405-20220322-2022_0053-DE

Les orientations et projets 2022 en fonctionnement par politique :

DISPOSITIFS CONTRACTUELS

NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN :

- Finalisation et signature de l'Avenant au Contrat ANRU et coordination des maîtres d'ouvrage sur les opérations inscrites selon les calendriers fixés et mobilisation des co-financeurs.

PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT :

- Préparation en vue de sa signature de l'Avenant au Contrat PPA et coordination des maîtres d'ouvrage sur les opérations inscrites au contrat selon les calendriers fixés.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE :

- Signature du CRTE socle, coordination des maîtres d'ouvrage sur les opérations inscrites au contrat selon les calendriers fixés et préparation de la convention financière 2022.

EVOLUTION PRÉVISIONNELLE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022-2026 :

Envoyé en préfecture le 24/03/2022
 Reçu en préfecture le 24/03/2022
 Affiché le 
 ID : 007-200071405-20220322-2022_0053-DE

	Prospective				
	2022	2023	2024	2025	2026
Charges à caractère général (chap 011)	4 692 583	4 000 000	4 080 000	4 080 000	4 080 000
<i>Evolution n-1</i>	48,77%	- 14,76%	2,00%	0,00%	0,00%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	5 620 865	5 800 000	5 916 000	5 916 000	5 916 000
<i>Evolution n-1</i>	14,33%	3,19%	2,00%	0,00%	0,00%
Atténuation de produit (chap 014)	16 674 181	16 674 181	16 674 181	16 674 181	16 674 181
<i>Evolution n-1</i>	- 0,98%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	3 902 027	3 530 000	3 530 000	3 530 000	3 530 000
<i>Evolution n-1</i>	19,13%	- 9,53%	0,00%	0,00%	0,00%
Intérêts de la dette (art 66111)	150 480	165 973	168 822	184 238	169 618
<i>Evolution n-1</i>	- 6,91%	10,30%	1,72%	9,13%	- 7,94%
Autres dépenses de fonctionnement	7 687	7 599	7 507	7 413	7 315
<i>Evolution n-1</i>	- 90,40%	- 1,14%	- 1,21%	- 1,25%	- 1,32%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	31 102 823	30 207 753	30 406 510	30 421 832	30 407 114
<i>Evolution n-1</i>	9,41%	- 2,88%	0,66%	0,05%	- 0,05%

Les charges à caractère général :

- ▶ A ce stade de l'agrégation des budgets des services et de l'élaboration du budget 2022 prévision d'une augmentation des crédits ouverts au BP 2022 à hauteur de 4 692 583 € contre 4 021 143 € (+16,69%) et un réalisé 2021 à hauteur de 3 154 275 €.
- ▶ Les principaux postes de charges qui augmentent au BP 2022 par rapport au BP 2021 :

DEVELOPPEMENT DURABLE : +60K€ Etude relative à la mise en place d'un schema directeur des ENR et accompagnement juridique à la création de la societe de projet.

MOBILITÉS: Etude relative à la mise en place d'un Plan des Mobilités Simplifiées (+36K€), travaux de nettoyage emprise future voie verte Le Teil-Alba +23K€. Etude diagnostic du Pont D'ozon sur la voie douce de la Payre (+6k€).

LOGEMENT /HABITAT : Outre le suivi animation de OPAH RU en année pleine 445 k€ et un montant de subvention prévisionnelle à allouer à hauteur de 165K€, l'intégration du solde de l'OPAH Rhône-Helvie (+ 215 K€), frais d'études opération RHI Baix (+ 27K€), travaux d'entretien et de réparation CHRIS (+13K€).

AGRICULTURE : Etude sur la préservation des terres agricoles sur la plaine de Chomérac (+34K€), actions dans le cadre de la mise en place du Plan Alimentaire Territorial (+38K€).

ECONOMIE : Etude d'évaluation du dispositif FISAC (+12K€), Etude de faisabilité environnementale ZA de Baix (+15K€),

NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN : Diagnostics et étude de faisabilité et de calibrage sur l'opération de l'Hôtel de France (+ 57K€).

Les charges à caractère général :

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS / DECHETTERIES: + 450 K€ liée à la mise en place d'un marché de location d'une flotte de BOM sur le service de la régie OM , Pré-étude de faisabilité d'une nouvelle déchetterie-ressourcerie (+ 5K€).

GEMAPI : Finalisation de l'étude de préfiguration des système d'endiguement et études géotechniques de classement des ouvrages (+ 200 K€). Cotisation au Syndicat du Coiron Au Rhône (+21k€).

RESTAURATION COLLECTIVE : Elargissement de la compétence au 1er janvier 2022 aux communes d'Aubignas, Le Teil et Saint-Thomé (+207K€).

RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE: +13 K€ Signature d'un nouveau Contrat Territoire Lecture.

De manière générale sur l'ensemble des services la hausse des prix du carburant et de l'électricité a été prise en compte et représente une dépense prévisionnelle au titre de l'année 2022 de +123 K€.

Les charges de personnel :

➤ A ce stade de l'agrégation des budgets des services et de l'élaboration du budget 2022 prévision d'une hausse par rapport aux crédits ouverts au BP 2021 à hauteur de 5 620 865€ contre 5 034 688€ (+11,64%) et un réalisé 2021 à hauteur de 4 916 289€ (-2,35%).

Dans la prévision budgétaire 2022, à noter :

- L'impact sur une année complète des recrutements en cours d'année 2021 à savoir:
 - 4 postes sur le service restauration collective en prévision de l'élargissement de compétence (soit 53 mois supp. en 2022)
 - 2 postes sur le service habitat/ urbanisme + vacance de poste instructeur (soit 26 mois supp. en 2022)
 - 1 poste sur le service régie de collecte suite augmentation du parc de camions (soit 8 mois supp. en 2022)
 - 1vacance de poste sur le service chef équipe bâtiment (soit2,5 mois supp. en 2022)
 - 1 vacance de poste sur le service prévention des inondations (soit 3 mois supp. en 2022)
 - 2 vacances de poste sur le service petite enfance / jeunesse (soit 4 mois supp. en 2022)
 - 2 postes sur le service petite enfance :infirmière et agent d'entretien (soit 10 mois supp. en 2022)
 - 1 poste sur le service hygiène et sécurité (soit 11 mois supp. en 2022)
 - 0,5 poste sur le service cinéma suite réorganisation interne (soit 3 mois supp. temps plein en 2022)

Total de 120,5 mois supplémentaires sur le bp 2022 équivalent à 10 ETP

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le



ID : 007-200071405-20220322-2022_0053-DE

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le



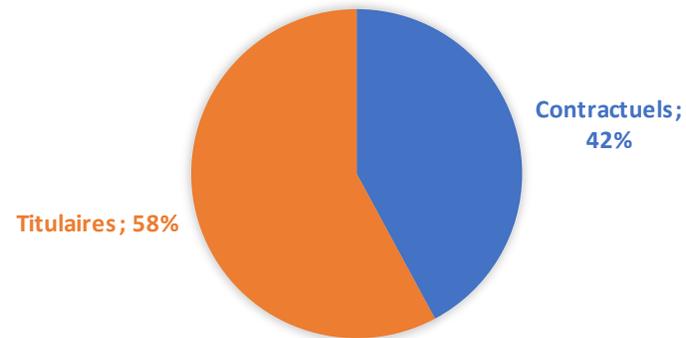
ID : 007-200071405-20220322-2022_0053-DE

LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

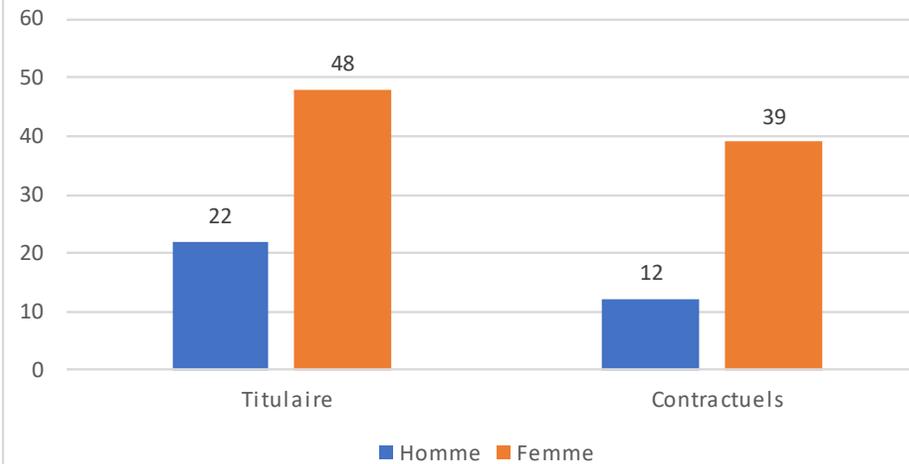
La Gestion des Ressources Humaines :

- Au 31/12/2021, la CCARC comptait 121 agents occupant des emplois permanents (contre 115 fin 2020) pour 70 titulaires et 51 contractuels.

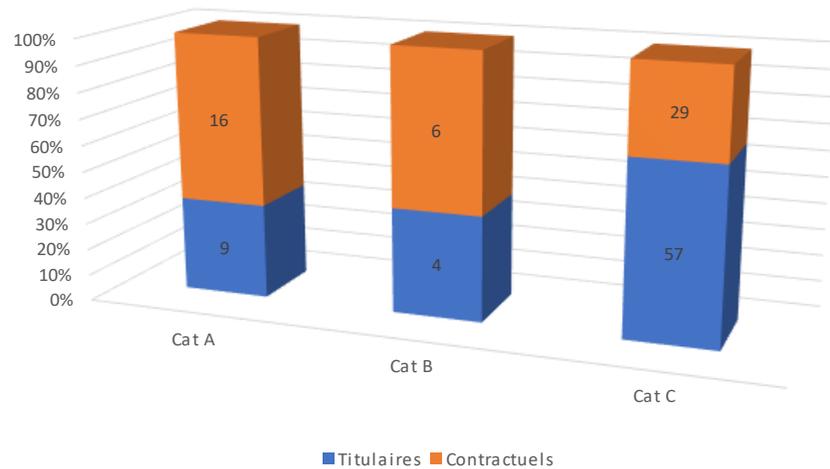
RÉPARTITION DES AGENTS PERMANENTS PAR STATUT AU 31/12/2021



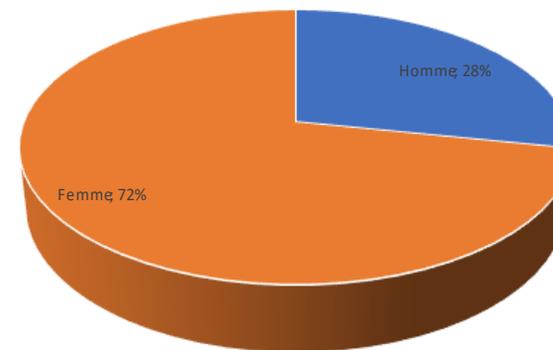
Répartition Homme/Femme par statut



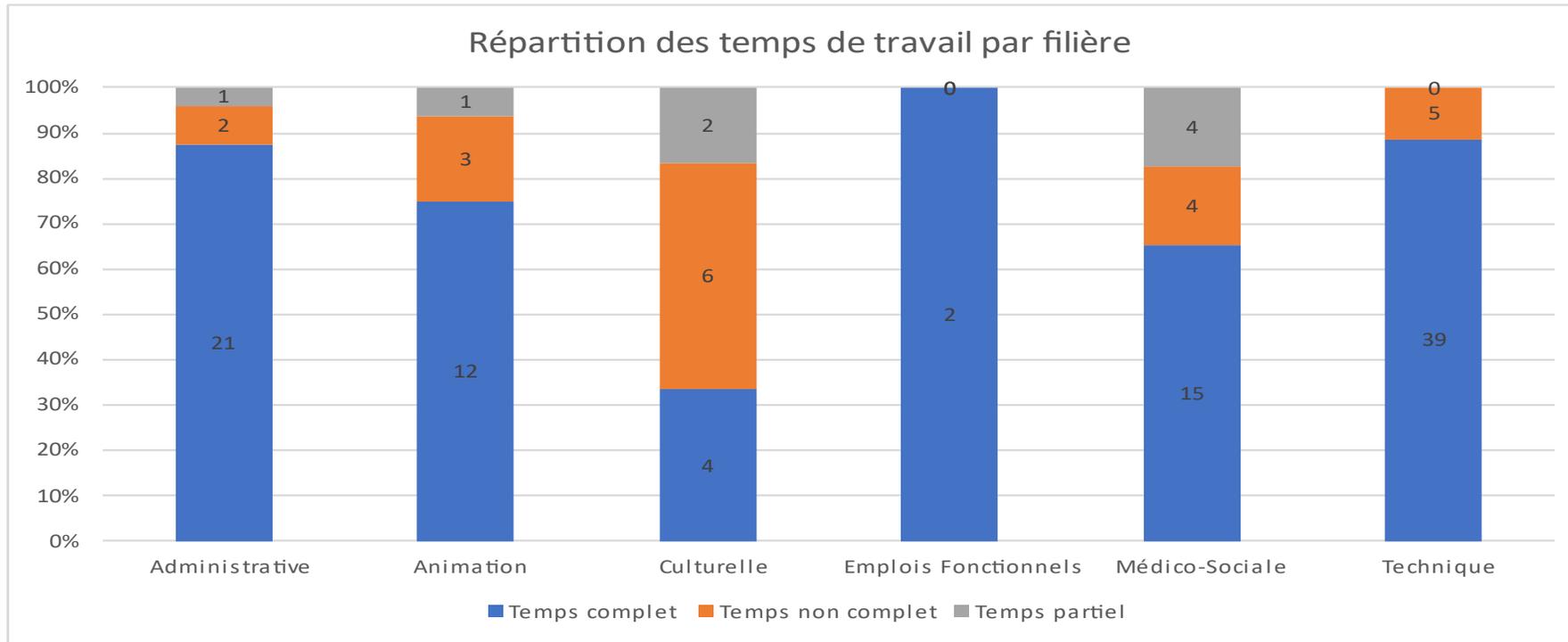
Répartition des agents permanents par catégorie statutaire



Répartition des agents permanents par sexe



La Gestion des Ressources Humaines :



En 2021, les principaux points travaillés par le service RH ont été les suivants:

- ❑ Adoption des Lignes Directrices de Gestion
- ❑ Rédaction d'un règlement intérieur
- ❑ Mise en oeuvre du télétravail
- ❑ Rédaction d'un livret d'accueil pour les nouveaux personnels et procédure d'intégration
- ❑ Finalisation du nouveau régime indemnitaire
- ❑ Gestion de 33 recrutements, rédaction d'un guide de procédure et structuration de la démarche
- ❑ Réflexion sur la communication interne et mise en place d'une lettre interne
- ❑ Tenue de 9 comités techniques

Autres charges de gestion courante :

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2022 relative stabilité par rapport aux crédits ouverts au Budget 2021 à hauteur de 3 902 027€ contre 3 907 987 € et un réalisé 2021 de 3 275 398 €.

Charges financières (dont intérêts d'emprunt et hors ICNE) :

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2022 prévision d'une baisse par rapport aux crédits ouverts au budget 2021 à hauteur de 150 480 € contre 161 652 € (-6,91%) (hors ICNE de l'exercice).

Atténuations de produits :

- Contribution prévisionnelle 2022 au FPIC 511 485€ contre 504 921 € en 2021.
- Gel de la Contribution au Fond National de Garantie Individuelle des ressources FNGIR 7 838 578€
- Attributions de compensation a reverser aux communes au titre de l'année 2022 à hauteur de 8 316 142 € (hors nouveaux transferts de charges).

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le



ID : 007-200071405-20220322-2022_0053-DE

LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

La dette :

Au 31 décembre 2021, l'encours de la dette de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron s'élève à 7 567 573 €.

Aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2021.

Le ratio de désendettement de l'EPCI permettant de déterminer le nombre d'années nécessaire pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle est de 4,8 ans en 2021. Il se calcule selon la règle suivante : Encours de la dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours/Epargne brute de l'année en cours.

Compte tenu des investissements futurs (détails ci-après), il sera proposé de recourir à des emprunts nouveaux pour un montant estimé à hauteur de 1 750 000€ en 2022, 1 000 000€ en 2024 et 1 900 000€ en 2025.

L'annuité de la dette :

Concernant les emprunts en cours et déjà souscrits, et les emprunts projetés dans les conditions précitées l'annuité de la dette se ventile comme suit :

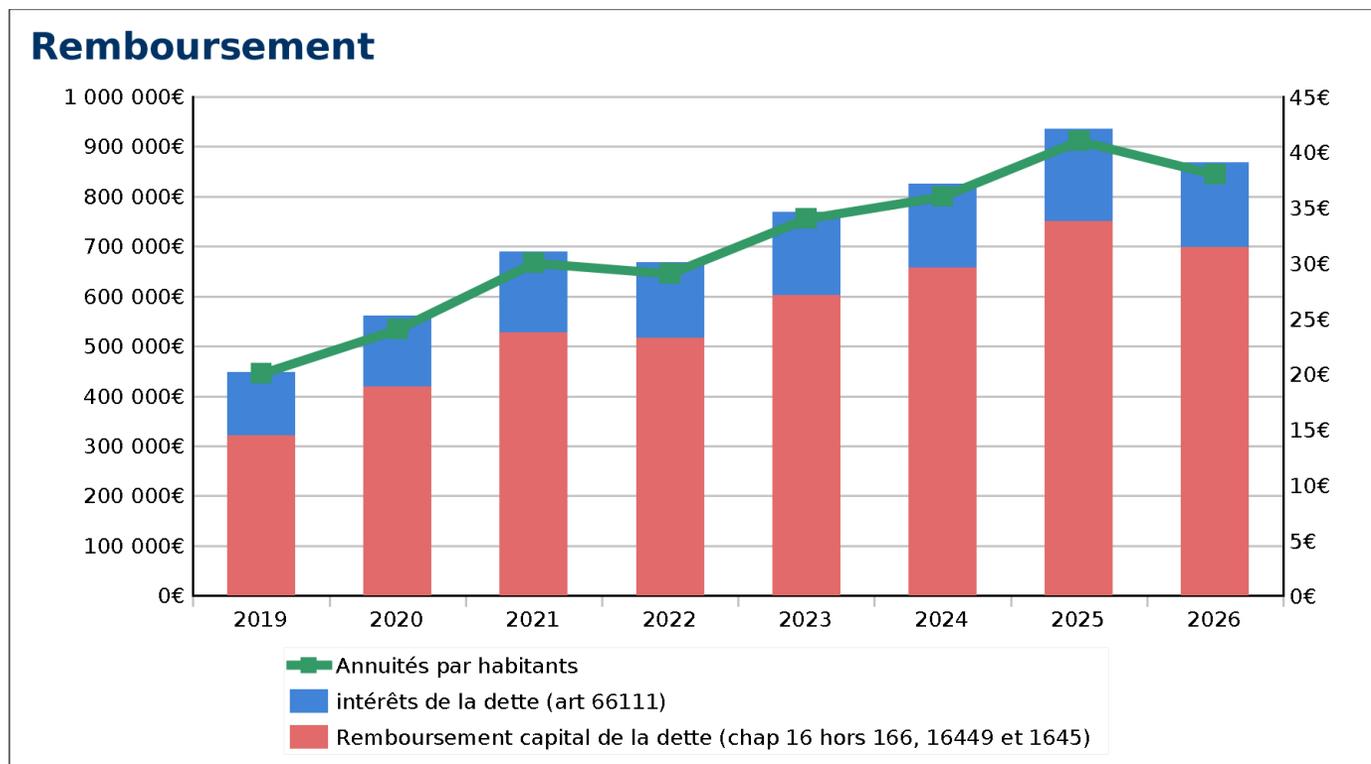
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Annuités	448 245	560 807	689 798	667 963	768 714	825 780	935 264	867 631
<i>Evolution n-1 (en %)</i>	7,89 %	25,11 %	23 %	-3,17 %	15,08 %	7,42 %	13,26 %	-7,23 %
Capital en euro	321 584	418 629	528 146	517 483	602 741	656 958	751 026	698 012
Intérêts en euro	126 661	142 179	161 651	150 480	165 973	168 822	184 238	169 618

LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Le remboursement de la dette :

La ventilation de l'annuité de la dette en euro par habitant évolue de la façon suivante :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Annuités	20	24	30	29	34	36	41	38
Capital	14	18	23	23	26	29	33	31
Intérêts	6	6	7	7	7	7	8	7



Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

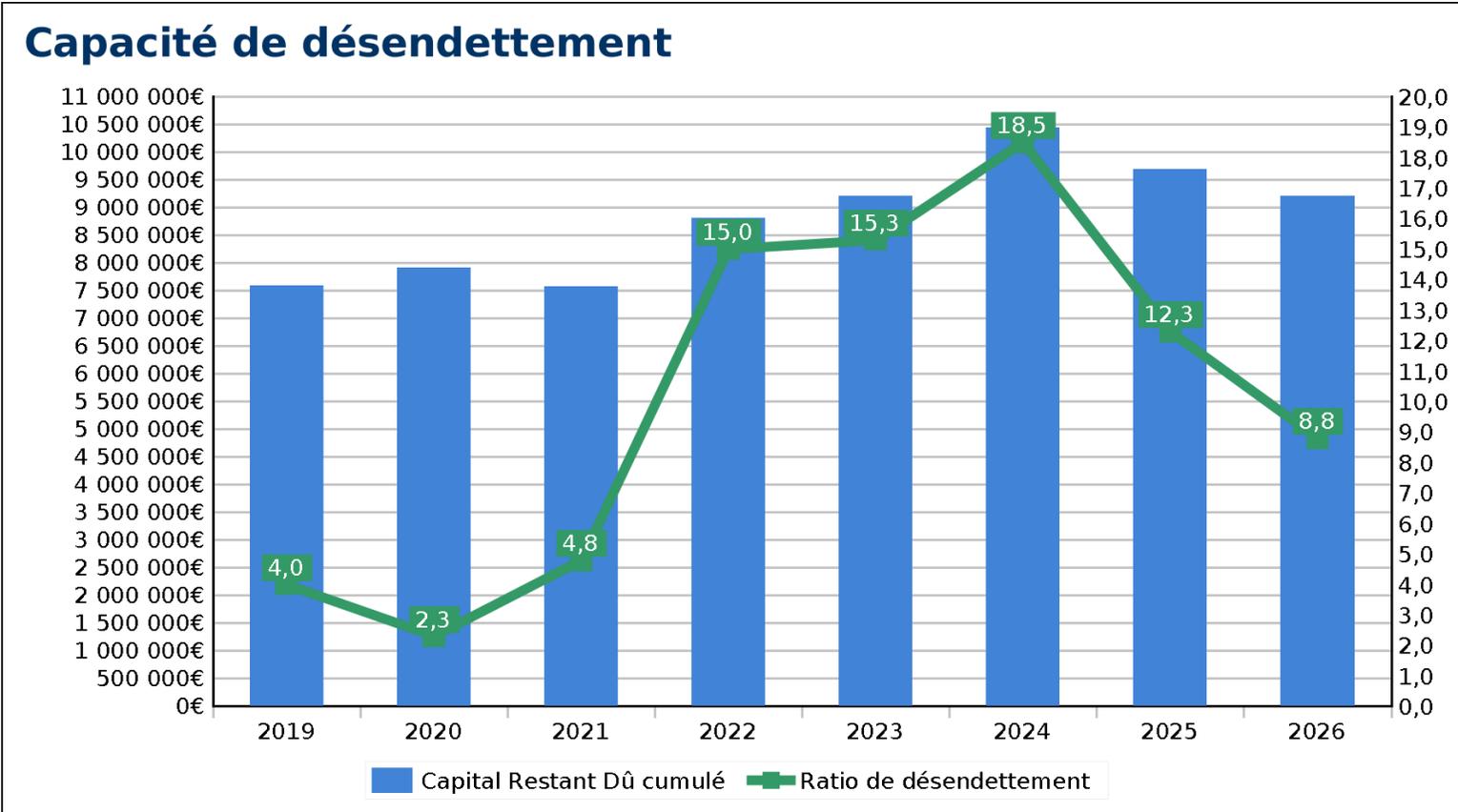
Affiché le

SLO

ID : 007-200071405-20220322-2022_0053-DE

Le niveau de l'endettement: A MODIFIER

Sur la base d'un scénario d'emprunts nouveaux contractés de 1 750 000 € en 2022, et 1 000 000€ en 2023 et 1 900 000€ en 2024 (Base 20 ans, taux 1,5 %), la capacité de désendettement de l'EPCI serait la suivante :



Pour rappel le seuil de l'alerte relatif à la capacité de désendettement est fixé à 12 ans.

IV- PROGRAMMATION ET FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Priorisation des projets d'investissement sur l'année 2022 :

En 2022, la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron va engager ou poursuivre des projets structurants pour son territoire :

- Finalisation des travaux du siège sur la commune de Cruas.
- Travaux de réhabilitation/extension du bâtiment des Ramières en vue de l'implantation du service de la régie de collecte des OM.
- Démolition/reconstruction du Pont de SARRESPAS sur la commune de Baix (études de conception et signature des marchés de travaux).
- Travaux de désamiantage/démolition et confortement des avoisinants Ilot 16 rue de la République sur la commune de Le Teil.
- Opération RHI-THIRORI 92-94 rue de la république sur la commune de Le Teil (acquisitions, études et diagnostics et signature des marchés de travaux).
- Opération RHI-THIRORI Ilots sur la commune de Baix (Volet acquisition, diagnostics et études) .
- Construction d'un local commercial, place Semard sur la commune de Le Teil (Etudes de conception et signature marchés de travaux pour fin d'année 2022).

Priorisation des projets d'investissement sur l'année 2022 :

- SMAC (Préparation et formalisation du marché de travaux en vue du confortement des fondations des bâtiments et la reprise des désordres suite au séisme du 11/11/2019) avec en préalable la validation du principe de réaliser la SMAC dans le bâtiment historique afin de sécuriser les financements.
- Construction Structure Multi-accueil petite-enfance à Alba La Romaine. Finalisation des études de conception et démarrage des travaux.
- Travaux d'extension (phase 3) de la cuisine centrale de Saint Vincent de Barrès (Acquisition, études de conception et signature des marchés de travaux).
- Création d'une société porteuse de projets de développement ENR photovoltaïque.
- Aménagement Voie verte Le Teil-Alba La Romaine (Diagnostic des ouvrages, signature convention de transfert de gestion avec SNCF RESEAU, démarrage des études de conception).

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le



ID : 007-200071405-20220322-2022_0053-DE

LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2022-2026 ET SON FINANCEMENT

Les dépenses prévues au PPI 2022-2026 :

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 007-200071405-20220322-2022_0053-DE

	2022	2023	2024	2025	2026
FIBRE OPTIQUE	395 200	395 200	395 200	395 200	
AIDES ECONOMIQUES	82 692	30 000	30 000	30 000	
AMENAGEMENTS POINTS DE COLLECTE / BORNES DE TRIS /BAC COLLECTE	200 000	10 000	10 000	10 000	
ETABLISSEMENTS CULTURELS	36 200				
ADMINISTRATION GENERALE	8 638				
CONSTRUCTION PÔLE ADMINISTRATIF OPERATIONNEL ET TECHNIQUE - CRUAS	74 348				
ETABLISSEMENTS PETITE ENFANCE/ JEUNESSE	25 233				
CONSTRUCTION STRUCTURE MULTI-ACCUEIL ALBA LA ROMAINE	349 134	1 264 348	143 500	3 285	
CREATION SOCIETE POUR PORTAGE PROJETS ENR	300 000				
DEMOLITION/ RECONSTRUCTION PONT DE SARRESPAS	57 180	579 204	1 116		
EQUIPEMENT SERVICES TECHNIQUES ET DIVERS	85 247	10 000	10 000	10 000	
ESPACE ECONOMIQUE GARE SUD LE TEIL / MAISON DES ASSOCIATIONS	127 410	714 051	75 989		
ESPACE MEDIATHEQUE / MUSEE	49 188	530 238	1 687 625	1 680 750	6 875

LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2022-2026 ET SON FINANCEMENT

Les dépenses prévues au PPI 2022-2026 :

	2022	2023	2024	2025	2026
PROTECTION DES INNONDATIONS	1 800				
REHABILITATION PARITE SUD DE LA GARE DE LE TEIL		150 668	967 072	55 202	
Opération 92-94 rue de la République Le Teil	431 560	776 340			
Opération HOTEL DE FRANCE				850 000	680 000
Opération RHI Baix	250 000	278 000			
Opération d'Aménagement NPRU 16 rue de la République Le Teil (Charge Foncière)	475 332				
DECHETERIE CRUAS	13 000				
RANDO/ VOIES DOUCES	50 909				
RESTAURATION COLLECTIVE	251 465	94 200			
REHABILITATION EXTENSION LOCAL LES RAMIERES CRUAS	522 033	130 453	922		
OFFICE DE TOURISME LE TEIL	5 400				
SMAC	20 000	71 511	1 925 348	1 139 744	4 767
VOIE VERTE GARE SUD LE TEIL / ALBA LA ROMAINE	260 164	1 309 006	2 360 102	411 772	
PARTICIPATION BUDGET ANNEXE ZA	38 880				

TOTAL DEPENSES PROGRAMMES	4 111 013	6 343 219	7 606 874	4 585 953	691 642
----------------------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	----------------

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 007-200071405-20220322-2022_0053-DE

Les financeurs du PPI 2022-2026 :

	2022	2023	2024	2025	2026
ADEME	35 000				
AUTRES	330 221	81 000		57 000	
Autre Indemnité d'assurance sinistre			289 202		
CPER		325 578	542 630	217 052	
DEPARTEMENT	23 788	19 456	319 456	259 456	60 000
ETAT	127 470	890 985	723 508	289 403	
ETAT ANAH	1 034 113	492 030		595 000	476 000
ETAT ANRU		227 200	742 540	501 177	219 827
ETAT CAF	7 827	298 400	74 600		
ETAT DETR-DSIL	493 094	926 238	821 361	284 868	
ETAT DGD	10 527				
ETAT DRAC		90 000	150 000	194 634	484 206
FEADER	11 880				
REGION	181 029		169 885		
REGION CAR	222 094		120 000	120 000	60 000
Total	2 477 043	3 350 887	3 953 182	2 518 590	1 300 033

Le coût net annuel :

	2022	2023	2024	2025	2026
Programmes (a)	4 111 013	6 343 219	7 606 874	4 585 953	691 642
Financeurs (b)	2 477 043	3 350 887	3 953 182	2 518 590	1 300 033
Total (a-b)	1 633 970	2 992 332	3 653 692	2 067 363	-608 391

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 007-200071405-20220322-2022_0053-DE

Le financement de l'Investissement :

Il est présenté ci-dessous le plan de financement des investissements réalisés sur la période.

Le remboursement du capital de la dette ne figure pas dans les dépenses d'investissement puisque celui-ci doit être couvert par l'autofinancement.

Rappel des investissements prévus au PPI :

	2022	2023	2024	2025	2026
Programmes (a)	4 111 013	6 343 219	7 606 874	4 585 953	691 642

L'épargne de la collectivité :

	2022	2023	2024	2025	2026
Epargne brute	586 426	599 456	565 717	785 538	1 039 262
Remboursement capital de la dette	517 483	602 741	656 958	751 026	698 012
Epargne nette	68 943	-3 285	-91 241	34 512	341 250

Le financement :

	2022	2023	2024	2025	2026
Epargne nette (a)	68 943	-3 285	-91 241	34 512	341 250
FCTVA (b)	295 029	740 393	1 200 707	545 081	1 910
Autres recettes (c)	60 697	60 697	60 697	60 697	60 697
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)	424 669	797 806	1 170 163	640 290	403 857
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	2 675 043	3 350 887	3 953 182	2 518 590	1 300 033
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	1 750 000	1 000 000	1 900 000	0	0
Financement total h = (e+f+g)	4 849 712	5 148 693	7 023 345	3 158 880	1 703 890

Fonds de roulement et résultat prévisionnel :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Fonds de roulement en début d'exercice	2 932 087	6 135 711	6 646 636	6 089 644	6 825 779	5 628 687	5 042 594	3 612 956
Résultat de l'exercice	3 179 793	510 924	-556 992	736 135	-1 197 092	-586 094	-1 429 637	1 009 684
Fonds de roulement en fin d'exercice	6 111 879	6 646 636	6 089 644	6 825 779	5 628 687	5 042 594	3 612 956	4 622 640

Un résultat négatif diminuera le fonds de roulement, et servira à financer une partie de l'investissement. La collectivité devra surveiller à ne pas le faire diminuer de manière importante afin de garder des marges de manœuvre permettant à minima le financement d'un mois de charges de personnels et le remboursement de l'annuité de l'emprunt.

Malgré un fond de roulement important au 01/01/2022, il est proposé de recourir au financement par l'emprunt du reste à charge sur les opérations projetées, et cela même si les taux d'intérêt des emprunts sont à la hausse sur le début d'année 2022; ceci permettant également de conserver un niveau de trésorerie susceptible de venir financer à la fois des dépenses de fonctionnement nouvelles ou des programmes d'investissements nouveaux.

Il est précisé également que malgré son niveau de fond de roulement actuel, la communauté de communes Ardèche Rhône Coiron dispose d'un taux d'épargne brute très bas (Prévision de 2% au titre de l'année 2022).

Ratios :

Ci-dessous le tableau des ratios obligatoires issus de la loi A.T.R

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Ratio 1	1 164	1 128	1 229	1 365	1 326	1 334	1 335	1 335
Ratio 2	707	697	393	410	417	420	427	433
Ratio 3	1 246	1 271	1 310	1 391	1 352	1 359	1 370	1 380
Ratio 4	32	158	127	160	260	315	183	30
Ratio 5	333	335	327	386	404	458	425	404
Ratio 6	27	26	26	26	25	25	24	24
Ratio 7	16,78 %	16,88 %	17,29 %	18,07 %	19,2 %	19,46 %	19,45 %	19,46 %
Ratio 9	94,53 %	90,15 %	95,62 %	99,78 %	100,01 %	100,29 %	99,89 %	98,91 %
Ratio 10	2,6 %	12,4 %	9,67 %	11,49 %	19,21 %	23,19 %	13,33 %	2,2 %
Ratio 11	25,87 %	26,92 %	24,38 %	27,77 %	29,85 %	33,71 %	31,05 %	28,59 %

Ratio 1= Dépenses réelles de fonctionnement / population

Ratio 2= Produit des impositions directes / population

Ratio 3= Recettes réelles de fonctionnement / population

Ratio 4= Dépenses d'équipement brut / population

Ratio 5= Encours de la dette / population

Ratio 6= Dotation globale de fonctionnement / population

Ratio 7= Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

Ratio 9= Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 10= Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 11= Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement

V- BUDGETS ANNEXES

► BUDGET ANNEXE DU SPANC

Le Budget Annexe 2022 du SPANC sera construit notamment dans un objectif de rattrapage du retard pris sur les contrôles de bon fonctionnement sur les années 2021 et 2022 lié à la fois à la crise sanitaire et aux difficultés de recrutement d'un technicien.

► BUDGET ANNEXE ZA LA CHEVRIÈRE (MEYSSE)

Le Budget Annexe 2022 de la ZA Chevrière sera construit en prenant en compte la réalisation des travaux d'aménagements de l'entrée Sud à partir de la RD 86 et la cession de l'ensemble du foncier.

► BUDGET ANNEXE ZA RHÔNE HELVIE (LE TEIL)

Pas de dépenses prévues, tous les aménagements sont réalisés.

Perspective de cession au 31/12/2022 des deux terrains restant à vendre (2821m² au total) pour une recette de 56 420 euros et de clôture du Budget Annexe ZA Rhône-Helvie.

► BUDGET ANNEXE ZA DRAHY (MEYSSE)

Le Budget Annexe 2022 de la ZA Drahy sera construit en prenant en compte notamment le remboursement de l'annuité de l'emprunt de 700K€ contracté en 2018 pour une durée de 10 ans suite à la réalisation des travaux d'aménagement de la ZA, la mobilisation du solde des subventions obtenues par le financement desdits travaux et la commercialisation de terrains.

► PERSPECTIVE DE CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE EN COURS D'EXERCICE POUR LA CONSTRUCTION D'UN LOTISSEMENT A VOCATION ECONOMIQUE SUR LE TÈNEMENT DE LA HALLE FRET EX-SNCF DE LE TEIL.

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le



ID : 007-200071405-20220322-2022_0053-DE